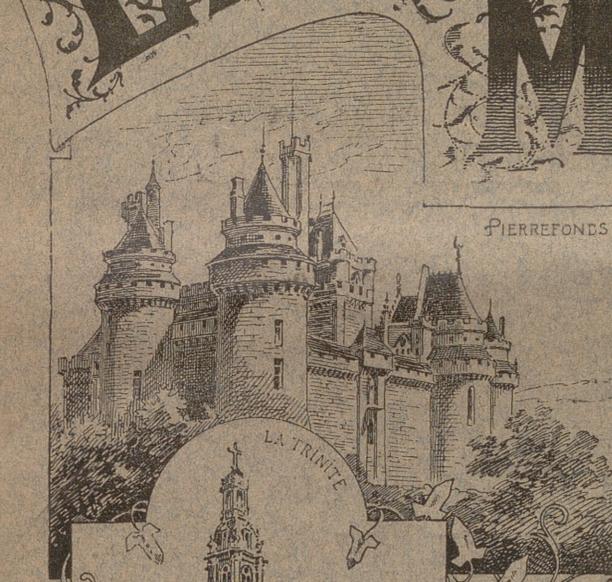
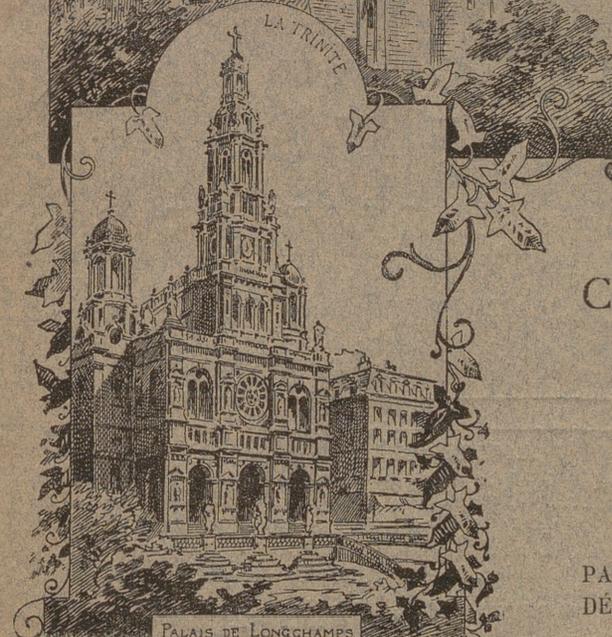


L'ART DE LA CONSTRUCTION MODERNE



ART
THÉORIE APPLIQUÉE
PRATIQUE



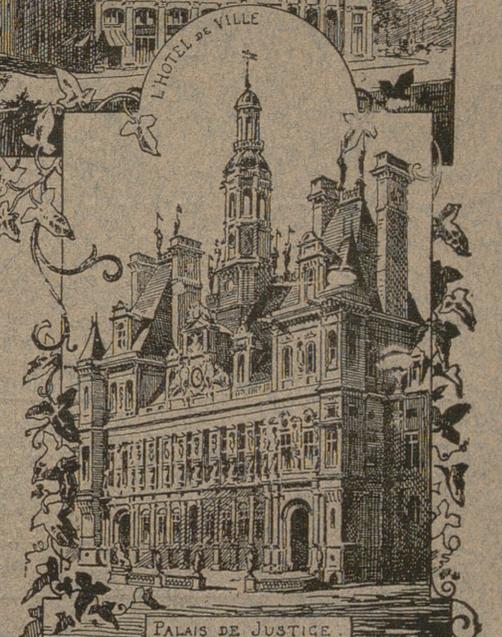
DIRECTEUR: P. PLANAT

CINQUIÈME ANNÉE. — N^o 15

Samedi 18 Janvier 1890

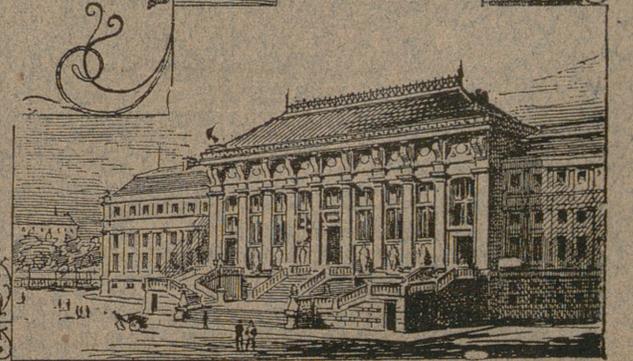
Prix du numéro : 75 centimes

ABONNEMENTS :
PARIS..... Un an, 30 fr. — 6 mois, 16 fr.
DÉPARTEMENTS. Un an, 32 fr. — 6 mois, 17 fr.
ÉTRANGER (Union postale), 35 fr.



Rédaction : 94. rue de Rennes

Administration et Annonces :
DUJARDIN ET C^{ie}, ÉDITEURS
17, RUE BONAPARTE, 17. — PARIS.



Les abonnements partent du 1^{er} octobre et du 15 avril. — Nos abonnés reçoivent en prime le Moniteur Général à partir du jour de leur abonnement.

R. 6599 R. 5499



LA CONSTRUCTION MODERNE

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889, HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY
ANVERS 1885, DIPLOME D'HONNEUR. — PARIS 1878, MÉDAILLE D'OR

JULES GROUVELLE

INGÉNIEUR-CONSTRUCTEUR (E. C. P.)

BREVETÉ S. G. D. G.

BUREAUX ET USINE, RUE DU MOULIN-VERT, 71, PARIS (XIV^E ARRONDISSEMENT)

Applications Générales de la Chaleur

A L'INDUSTRIE ET AUX ÉDIFICES

APPAREILS DE CHAUFFAGE

PAR LA VAPEUR. — PAR L'EAU CHAUDE. — A AIR LIBRE. — PAR PETITS TUYAUX.

CALORIFÈRES A AIR CHAUD

VENTILATION

RÉGULATEURS DE TEMPÉRATURE

APPLICABLES A TOUS LES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE

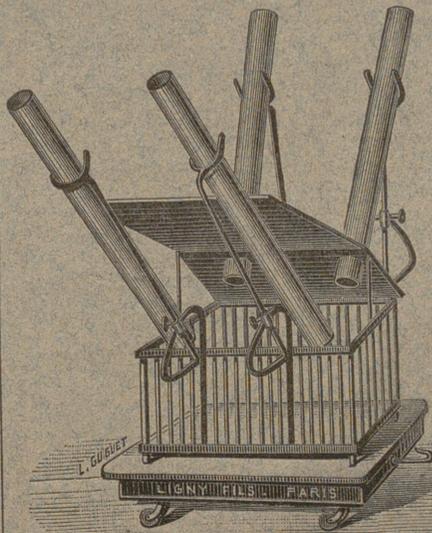
MÉDAILLE D'ARGENT EXP^{on} 1889.
C^{IE} DU TAPIS-CORTICINE
LINOLEUM TAPIS-LIÈGE.
52, Rue Etienne-Marcel, 52. Paris.

FLUATATION

POUR LE
DURCISSEMENT ET L'INALTÉRABILITÉ
DES PIERRES CALCAIRES
ÉCONOMIE DE 60 p. 100

Sur la construction par l'emploi des pierres communes rendues plus belles et plus durables que les roches. — Restauration. Remise en état des constructions détériorées.

HORS CONCOURS A L'EXPOSITION DES ARTS DÉCORATIFS
FAURE & KESSLER, à Clermont-Ferrand.
Suc. à Paris, 15, av. de l'Opéra, et 16, r. d'Argenteuil



ANCIENNES MAISONS
SOCIÉTÉ GÉN^{le} DE SÈCHAGE ET D'ASSAINISSEMENT
& LIGNY FILS réunies

LIGNY FILS, S^R

52, rue Labrouste, — PARIS.

AGENCES A LYON, LONDRES ET BRUXELLES

Séchage immédiat des constructions au moyen d'appareils brevetés au feu rayonnant et forts courants d'air chaud.

MÉDAILLE D'ARGENT

DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT POUR L'INDUSTRIE NATIONALE

Assainissement des constructions neuves ou anciennes et des locaux insalubres.
Extraction des Salpêtres **Enduit Ligny** contre le retour de l'humidité.

VITRERIE D'ART
HYALOCROMIE Décoration du verre par un nouveau procédé d'application et de cuisson des couleurs vitrifiables.
ENGELMANN ET AMAND DURAND
 222, boul. v. Saint Germain. — Paris.

CARREAUX MOSAÏQUE ET PAVÉS
 EN PORTLAND COMPRIME
HENRI TAUSIN A S^c QUENTIN (AISNE)
 Carreaux minces pour étages
 Unis à 4 fr. 75 dessins à 5 fr. le m. rendus à pied d'œuvre
DÉPOT UNIQUE A PARIS
HENRI BICHI, Mosaïste Entrepreneur
 54, avenue de Clichy.

C^{ie} DE ST-GOBAIN, CHAUNY ET CIREY

SIÈGE SOCIAL :
 9, rue Ste-Cécile,
 PARIS.



FONDATION :
 Octobre 1665.

GLACES DE MIROITERIE ET DE VITRAGE
 VERRES A RELIEFS POUR TOITURES
 DALLES PAVÉS ET MOULAGES

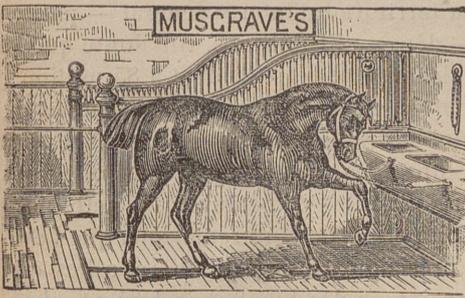
FRANÇOIS COIGNET & C^{ie}
PIERRES EN BÉTONS AGGLOMÉRÉS B^e S G D G
CARRELAGES
 Striés pour cours et passages
 dits mosaïques en ciments colorés
 en mosaïques de granits et de marbres

MOSAÏQUES COIGNET B^s S G D G
 CARRELAGES, REVÊTEMENTS, GUÉRIDONS, TABLES etc.
MOSAÏQUES DÉCORATIVES
 EXÉCUTION SUR PLACE

MOSAÏQUES VÉNITIENNES ET ROMAINES
3, rue des Mathurins, Paris.
 USINES A ASNIÈRES (SEINE)

INSTALLATIONS D'ÉCURIES
SELLERIES. — VACHERIES ETC.

Maison **MUSGRAVE & C^o, limited**
PARIS, LONDRES et BELFAST



Médailles d'or et d'argent à 1^{re} Expositions internationales.

MÉDAILLE D'OR AMSTERDAM, 1883
 On peut voir nos articles en grandeur d'exécution dans nos salles d'exposition à Paris.

CATALOGUES et devis franco sur demande.

MUSGRAVE ET C^o, LIMITED
PARIS. — 240, rue de Rivoli. — PARIS



USINES DES MOSAÏQUES D'ORANGE
 (Vaucluse).

MARQUE J. B. SAUNIER

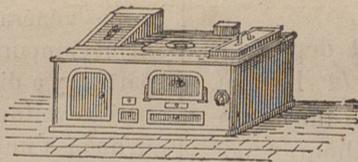
Tonnettes, hexagones, octogone, triangles, carreaux de toutes dimensions, rouges, blanc et noirs, Carreaux genre Maubeuge, incrustés et vitrifiés inusable, riche et ordinaire, de 7 à 14 fr. le mètre carré.

DIRECTION : 1, PLACE BOURSE, MARSEILLE

INSTALLATION DE CUISINES

FOURNEAUX — ROTISSERIES
LAVERIES

Maisons et Châteaux
 Hôtels et Restaurants
 Hospices. — Collèges



DELAROCHE AINÉ
22, Rue Bertrand, 22
PARIS

Envoi Franco de Catalogues.

PAUL CHALET

60, rue Dombasle, 60

USINE A VAPEUR
CHARPENTES BOIS ET FER
ENTREPRENEUR

DE LA
 Ville de Paris, de l'Etat
 Assistance publique.

SERRURERIE ET MENUISERIE

Escaliers en fer, brev. s. g. d. g.
 Rampes en fer, brev. s. g. d. g.

HANGARS ÉCONOMIQUES

TÉLÉPHONE

VITRAUX D'ART
 pour Églises, Châteaux, Villas, Appartements, Meubles
G. PIVAIN 109, boulev. Voltaire
PARIS
 PEINTURE ET GRAVURE SUR VERRE
 Envoi franco du catalogue sur demande.

Méd. d'or, Ex. Universelle de 1878
CARRELAGES MOSAÏQUES
 EN GRÈS CÉRAME DE LA VALLEE DE BRAY
BOULENGER AINÉ
ACHILLE BOULENGER, Succ^r AUNEUIL (Oise)

MOSAÏQUES

EN MARBRES POUR DALLAGES ET SUR FOND OR
 Figures et ornements pour décorations murales, voûtes, plafonds, etc.

DÉCORATION EN ÉMAUX ET DALLAGES

du Nouvel Opéra, Musée du Louvre, Banque de France, Nouvel Hôpital du Havre, Église Saint-Paterne, à Orléans, Musée d'Amiens, etc.

RÉCOMPENSES : Paris, 1867, 1878, 1885, 1886;

ANCIENNE MAISON MAZZIOLI, DEL-TURCO

1^{re} MAISON FONDÉE A PARIS

A. ZANUSSI, EX-REPRÉSENTANT, SUC^r

Rue de Grenelle, 151, Paris. Succursale à Amiens, rue Jules-Barni, 40. Correspondant à Orléans, Didier, r. des Anglaises, 4

MOSAÏQUES

Décoratives en Email
 SUR FOND D'OR
 POUR ÉGLISES, PALAIS, CHATEAUX, ECT.

DALLAGES EN MOSAÏQUE DE MARBRE

GUILBERT - MARTIN

Fournisseur de l'Atelier National
 LAURÉAT DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE DES ARCHITECTES

MOSAÏQUES

Du Panthéon et du Louvre

20, rue Genin, à Saint-Denis,
 (SEINE)

CLARK ET C^o

Inventeurs des Fermetures en tôle d'acier ondulé roulant d'elles-mêmes

CLARK BUNNETT ET C^o, LIMITED, Succ^r

Médailles d'Argent aux

EXPOSITIONS UNIVERS. PARIS 1878 & 1889

Récompenses
 aux Expositions

Vienne
 1867

Londres
 1862

Moscou
 1872

Dublin
 1872

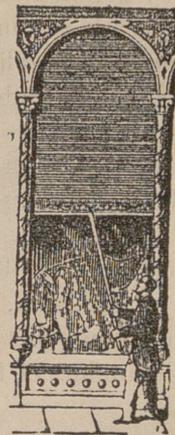
Récompenses
 aux Expositions de

Oporto
 1865

Philadelphie
 1876

Melbourne
 1881

Amsterdam
 1883



Fournisseur de l'Etat, de la Ville de Paris de la Cie des Chemins de fer de l'Est, etc., etc.
 MAISON ETABLIE A PARIS EN 1860.
BUREAUX ET ATELIERS
Impasse Boileau, Auteuil, Paris.
 Ascenseurs Hydrauliques et autres.

SOMMAIRE :

TEXTE. — **L'Architecture moderne à l'Exposition Universelle : École des Beaux-Arts.** — Concours de 2^me classe. — Sanatorium. — Chapelle funéraire. — Porte d'une préfecture de police.
Maison-Hôtel au Cours-la-Reine, à Paris.
Exposition universelle de 1889 : Palais de l'hygiène. — Façade de l'exposition d'Autriche-Hongrie. — Restaurant français.
Les classiques en Architecture : J. B. Piranesi et son œuvre.
Les Monuments crématoires.
Consultations juridiques.
Concours. — **Nécrologie.** — **Nominations.** — **Nou-**

velles.
FIGURES. — **Frontispice :** Composition de M. Vignat, architecte.
École des Beaux-Arts : Un sanatorium. — Projets de MM. Frault, Pélin, Armbruster et Bertagne.
Hôtel au Cours-la-Reine à Paris : Détails de la façade.
Exposition universelle. — Restaurant français.
Monuments crématoires. — Projet de crématoire et columbarium ; Deux vues et une coupe.
Consultations juridiques : Deux croquis.
PLANCHES HORS TEXTE :
 Planche 27. — Palais de l'hygiène.
 Planche 28. — Façade de l'exposition d'Autriche-Hongrie.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Démolition des immeubles nécessaires à l'ouverture de la rue de Vouillé, entre la rue Lecourbe et le quai de Jure'.

Le samedi 25 janvier 1890, à une heure et demie de relevée, il sera procédé publiquement, au palais du Tribunal de commerce, par le conseiller de préfecture délégué du préfet de la Seine, assisté de deux conseillers municipaux et en présence du receveur municipal, du directeur de la voie publique et du commissaire voyer du XV^e arrondissement de Paris, à l'adjudication en un lot, au plus offrant, et sur soumissions cachetées, des matériaux à provenir de la démolition des immeubles ci-dessus désignés, portant les n^{os} 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 13 bis, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 28, 29 ter, 30, 31, 32, 33, 35, 37, 46, 47 et 43 du plan.

L'adjudication sera prononcée au profit du plus offrant, si l'offre dépasse un minimum fixé par l'administration et déposé, sous pli cacheté, sur le bureau du Conseil.

Le cahier des charges et le plan annexé sont déposés à l'Hôtel de Ville, direction des travaux de Paris (2^e bureau, service des démolitions), où le public pourra en prendre connaissance tous les jours de une heure à quatre heures, jusqu'au jour de l'adjudication.

~~~~~  
*Travaux de terrassements et maçonneries.*

Le samedi 25 janvier 1890, à une heure et demie après midi, il sera procédé publiquement par le préfet ou par son délégué, assisté de deux membres du Conseil municipal, et en présence du receveur municipal de la Ville de Paris et de l'ingénieur en chef des canaux, séant dans une des salles du conseil de préfecture (palais du Tribunal de commerce), à l'adjudication, au rabais, en un lot, des travaux de terrassements et maçonneries à exécuter sur le canal Saint-Martin pour la reconstruction du bassin des Récollets (2<sup>e</sup> bief), lesdits travaux évalués à la somme de 610,328 fr. 50.

Le cautionnement est fixé à la somme de 7,000 francs et sera versé en titres de rentes sur l'Etat ou en obligations de la ville de Paris, au porteur.

Les frais d'adjudication sont évalués, approximativement, à la somme de 8,000 francs.

Les cahiers des charges, plans, détail estimatif, avant-métré et série des prix sont déposés à l'Hôtel de Ville (direction des Travaux, 1<sup>re</sup> division, 2<sup>e</sup> bureau, eaux, canaux et assainissement), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours (les dimanches et fêtes exceptés), de midi à quatre heures.

## BIBLIOGRAPHIE

*La grammaire de la couleur*, sept cent soixante-cinq planches coloriées, reproduisant les principales nuances obtenues par le mélange des couleurs franches entre elles, en y comprenant les nuances remontées ou rabattues à l'aide du noir et du blanc, texte explicatif en français, allemand et anglais, donnant la formule mathématique de la composition de chacune des nuances reproduites, par E. Guichard ✱ ✱, architecte-décorateur, ancien président fondateur de l'Union centrale des Beaux-Arts appliqués à l'industrie. Prix de l'ouvrage : 3 volumes, 120 francs.

## ÉCONOMIE ET FINANCE

Décembre est déjà loin, et il y a peu d'intérêt, vraiment, à revenir sur les résultats de l'activité générale dans le dernier mois de l'année du centenaire. Au surplus, les conclusions varient selon qu'on considère les statistiques locales et partielles ou les statistiques générales. Ainsi les sources d'impôt se sont assez médiocrement comportées au profit soit du trésor, soit de la ville, et des deux parts il y a diminution. De même, les recettes des omnibus et des petites voitures. Mais il est juste de rappeler que l'épidémie « italienne » a impitoyablement sévi pendant cette quinzaine même et a troublé sensiblement l'activité générale, sous beaucoup de formes, à Paris et en province. Toutefois elle n'a guère réagi sur le trafic des chemins de fer, car les deux derniers bulletins publiés par les compagnies apportent un excédent de 2 millions 1/2 en chiffres. Que serait-ce si la circulation des personnes n'avait été comprimée juste à la veille de la nouvelle année. Nous ne possédons pas encore le relevé des opérations du commerce extérieur. C'est le trait le plus important qui nous manque. Mais le réveil, des grands centres industriels permet d'augurer favorablement.

Nous venons de parler du trafic des chemins de fer. Il n'est pas hors de propos de revenir sur ce sujet. Les compagnies nous en fournissent l'occasion en publiant les bulletins de la 52<sup>e</sup> semaine qui, à un jour près, ferment l'exercice. En y comprenant le résultat des lignes exploitées par l'État, on constate que l'excédent total des recettes du réseau territorial d'intérêt général — petites compagnies mises à part — dépasse 81 millions. Nul doute que la part des exploitations locales n'élève cet excédent à 85 millions. Mais ce résultat complémentaire ne sera connu qu'au moment où le ministère des travaux publics publiera les résultats officiels et définitifs de toutes les compagnies, c'est-à-dire dans quelques mois. Jusque-là on en est réduit à des conjectures sur cette portion du trafic. Qu'il nous soit permis de faire remarquer que l'événement vérifié avec une précision très particulière celles que nous avons formulées et consignées dès longtemps dans ces chroniques.

Le marché financier est fermement et résolument orienté vers une hausse nouvelle des fonds publics. Les difficultés monétaires qui occupent la place de Londres glissent sur la nôtre sans altérer la sérénité des gens de finance, sûrs d'avoir derrière eux l'action incessante de l'épargne française, sans cesse accrue par la gêne de nos artisans et la science de nos ingénieurs.

E. J.



Composition de M. Vignat, Architecte.

## L'ARCHITECTURE MODERNE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE

(Voyez page 157.)

Encore un artiste dont la clientèle opulente ne sait se rien refuser : c'est M. Gaillard. Son grand hôtel situé avenue du Bois-de-Boulogne valait bien un envoi de dessins et de photographies à la salle Rapp. C'est encore un palais. Et les *intérieurs* de M. Gaillard, traités avec une heureuse entente de l'effet et de la réception, lui ont valu au « génie civil » une médaille d'argent.

Sachant que les jurys des Salons ou des Expositions universelles réservent ordinairement aux travaux d'architecture « officielle » des récompenses qui, tout doucement, mènent à la décoration de boutonnière, les architectes ayant le malheur ou le bonheur — comme on voudra — de « faire la clientèle » s'abstiennent ou envoient au « génie civil » — une fois tous les dix ans.

Là, paraît-il, quelques confrères se trouvant mêlés au jury, et les ingénieurs admettant la compétence d'architectes en fait d'architecture, ces déserteurs espèrent, avec quelque raison, se voir mieux appréciés que par ceux qu'on nomme fort respectueusement « les grands pontifes ». Et, ainsi, les Salons annuels se remplissent de remplissages..... c'est-à-dire d'aquarelles dites « cartes de visite ».

M. Gosset, de Reims, eût-il, même en exposant son très joli château de Neufflize (Ardennes), obtenu à la galerie Rapp la médaille d'or que lui a valu au « génie civil » son exposition si variée de chaix, de théâtre, de fermes et de châteaux ?

Ici, pourtant, quelques « pontifes » faisaient partie du jury ; mais n'obéissant plus à certaines consignes d'ordre acadé-

mique, ils avaient le temps de voir et d'apprécier les œuvres des indépendants.

Même certains d'entre les « dépendants » ou d'entre ceux qui devraient l'être — aspirants qu'ils sont, de droit ou d'origine, aux honneurs de la coupole académique, — certains officiels, anciens pensionnaires de France à Rome comme M. Nénot, avec sa Sorbonne, figuraient à côté d'humbles constructeurs d'immeubles privés, audit « génie civil », au « paradis » de la galerie des machines, dans le bruit et la vapeur !

Ne voit-on pas, aux portes des églises, en un jour de baptême, de jeunes et riches héritiers en culottes courtes et en béret, se vautrer parmi la jeune démocratie des bataillons scolaires pour recueillir, au risque des horions, quelques dragées ou pralines aux couleurs chimiques, que lance à tour de bras un parrain magnifique ? — Ce n'est pas de chez Boissier, mais c'est bon tout de même, ainsi couru et attrapé au vol.

M. Le Deschault, lui, ne déroge pas ; mais il économise ses dessins, et comme il « connaît ses saints, ainsi il les honore », se contentant de faire mentionner, au livret des artistes, l'hôtel de M. L. Normand, avenue du Bois-de-Boulogne, 8 ; le château de M. le pasteur Goulden, près Sedan, et un hôtel pour le même à Sedan — on y croira sans y aller voir — et enfin les magasins luxueux de M. Choubersky, boulevard Montmartre. C'est le Bon Marché ou le Printemps des générateurs roulants à oxyde de carbone.

Une œuvre de M. Danjoy (Édouard), rappelant les frères et

robustes demeures seigneuriales du temps d'Henri IV et de Louis XIII, était exposée à la galerie Rapp : c'était les dessins du château de Villersexel (à M. le comte de Grammont). Les grandes lignes d'un bâtiment longitudinal, presque simple en épaisseur, et dont l'intérieur est desservi, avec ses pavillons extrêmes, par une large galerie; un superbe motif d'entrée, dans l'axe transversal, dont l'élégante et solide ordonnance dorique à bossages ressort sur la simplicité de l'ensemble : voilà tout ce qu'il faut pour donner un grand air à l'habitation moderne d'un gentilhomme de vieille race.

M. Bernier, un « Romain », exposait, à la galerie Rapp, l'hôtel d'un peintre, situé rue de Bassano, 48, à Paris. Par des détails admirablement étudiés — du Letarouilly en action — mais à l'aide d'un crayon un peu dur ou... serré; par un dessin très correct, mais un peu sec; par l'équilibre savant d'une ornementation choisie, empreinte d'une parfaite unité, mais peut-être trop peu française, M. Bernier semble avoir recherché les puretés florentines de Duban, en les adaptant, comme l'a fait Lesoufaché, à l'embellissement de la forme « immobilière ». C'est d'un artiste convaincu, mais n'est-ce point un peu trop 1850? C'est-à-dire qu'on voudrait cette délicatesse de sentiment, cette étude du modelé, cette pondération dans le décor, cette expression dans les profils, ces qualités appliquées à des formes générales un peu plus agréables, un peu plus françaises, à un style, à un caractère d'architecture un peu plus modernes. A un jeune comme M. Bernier, il convient d'être jeune, cela passe assez vite. Et il lui suffirait de se rafraîchir à l'exemple du maître dont il est l'élève, de M. Daumet, l'architecte du nouveau Chantilly.

Est-ce assez moderne, assez pittoresque, assez mouvementé, ce château qu'on croirait néanmoins, tant semble aisée, naturelle, cette végétation monumentale, poussé là avec le petit château conservé de Bullant, en même temps que Fontainebleau, Anet, ou tant d'autres merveilles de cette époque?

F. RIVOALEN.

## ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

Concours de 2<sup>e</sup> classe.

Jugement du 3 janvier 1890 : UN SANATORIUM; UNE CHAPELLE FUNÉRAIRE; LA PORTE D'UNE PRÉFECTURE DE POLICE.

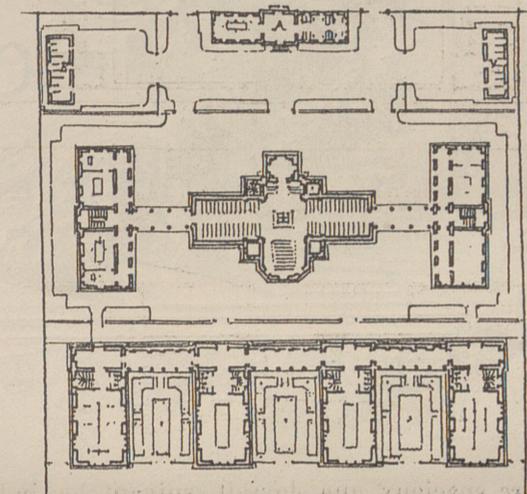
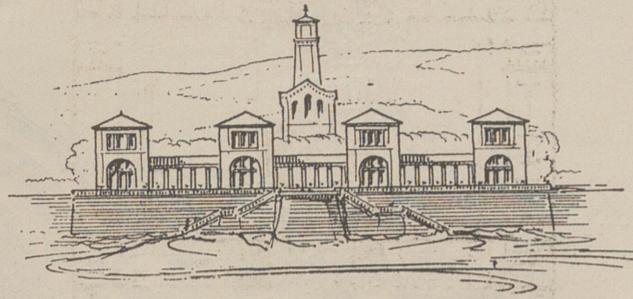
Pour le « rendu » de 2<sup>e</sup> classe, le programme proposé le 6 novembre 1889 comportait, comme sujet, un *sanatorium* ou *hôpital maritime pour enfants*. « Guérir la scrofule, c'est prévenir la phtisie... » dit la science médicale moderne. Et c'est pour obtenir ce double résultat sanitaire qu'on préconise l'établissement d'hôpitaux situés au bord de la mer.

Les hôpitaux de Berck-sur-Mer, d'Arcachon, de Banyuls, de Cette, etc., sont des exemples réalisés, depuis plusieurs années, en ce genre de *sanatorium*.

Celui-ci était supposé devoir s'élever sur une côte méridionale, non loin d'une plage, et recevoir 400 enfants — filles et garçons.

Au rez-de-chaussée devaient se trouver un *vestibule*, une

Un Sanatorium. — Projet de M. Frault.



chapelle accessible au public, l'administration avec *parloirs* et *bureaux*, la communauté des religieuses avec réfectoire spécial et dortoir; puis le cabinet de *médecin* et une *pharmacie*; ensuite deux *réfectoires* pour les enfants, la *cuisine* et ses dépendances; les salles de *bains*, la *buanderie* et les *séchoirs*; enfin des *écuries* et des *remises*, une *vacherie*, deux *gymnases* avec préaux.

Au premier étage eussent été placés les *dortoirs*, au nombre de quatre; chacun contenant 25 lits, avec *lavabo*, *chambres de surveillants*, *water-closets*, etc., et deux *infirmes*.

La plus grande dimension du terrain ne devait pas excéder 100 mètres.

C'était, on le voit, un fort joli programme, tout à fait « dans le mouvement » hygiénique du jour.

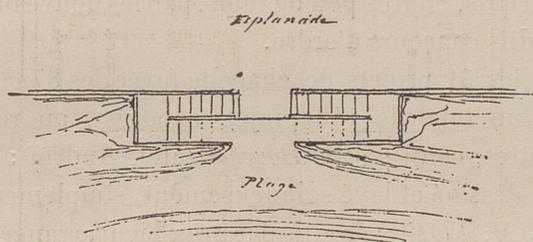
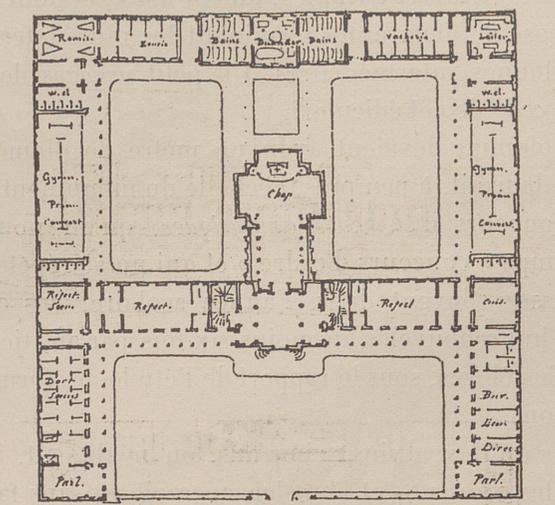
Mais pourquoi ce petit bout de terrain pour y fonder une colonie sanitaire de cent enfants auxquels on veut du bien?

Non seulement il leur faut de l'air salin et des bains chauds d'eau de mer, à ces petits souffreteux; mais il leur faut de l'air et un *isolement* relatif — cette base de tout établissement hospitalier moderne.

Ce n'est pas sur les bords de l'Océan ou de la Méditerranée qu'il convient de « lésiner », surtout en ce qui concerne l'emplacement.

Des cours resserrées entre des bâtiments ou des murs de clôture ne suffisent pas à la vie en plein air qu'on cherche, de plus en plus, à organiser pour le traitement des maladies telles que l'anémie, la scrofule ou la phtisie. C'est en des jardins,

Un Sanatorium. — Projet de M. Pétin.



dans un parc spacieux que devrait, suivant les indications récentes de la science, se passer la plus grande partie de l'existence des pensionnaires d'un tel sanatorium.

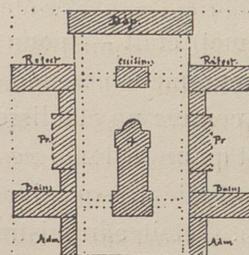
Au surplus, l'éparpillement, sur une large surface, des pavillons destinés à l'habitation des malades devient, de plus en plus, la règle dominante des installations hospitalières, des colonies sanitaires ou autres; le nouvel hôpital du Havre (M. David, architecte), celui de Vichy (M. Coquet, architecte), et plusieurs autres récemment construits dont on pouvait voir, dernièrement, les plans ou les modèles exposés au palais de l'Hygiène (esplanade des Invalides), ces établissements sont comme des villages agrestes, aux pavillons largement espacés, parsemés, plutôt que des groupes de bâtiments. On se préoccupe plus aujourd'hui de la question hygiénique que de la commodité du personnel, de la facilité de service ou de surveillance. On songe à l'efficacité du traitement et aux risques d'épidémie; et l'on fait passer ces considérations avant toutes questions d'agrément administratif ou d'effet monumental.

Ces tendances nouvelles entraînent donc, pour les établissements hospitaliers, de bienfaisance ou de retraite, pour les lycées comme pour les asiles, un éloignement relatif des grandes villes et une grande surface d'un terrain dont le prix, modéré en ce cas, rend l'acquisition possible.

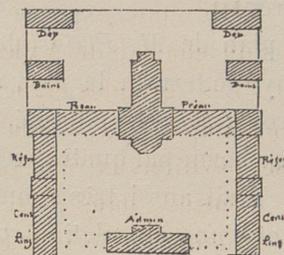
Voilà pourquoi un carré de cent mètres de côté ne constituait peut-être pas, en ce programme de 2<sup>e</sup> classe, une place suffisante pour un hôpital maritime, pour une colonie sanitaire.

Les concurrents s'en sont tirés comme ils ont pu, en restant dans ces limites trop restreintes: Ils ont projeté des hôpitaux resserrés comme la Faculté n'en veut plus; des cours et préaux où les bâtiments porteraient ombre et où les courants d'air rendraient les récréations peu hygiéniques;

Projet de M. Armbruster.



Projet de M. Bertagne.



des pavillons ou des enfilades de bâtiment où, en cas de maladie contagieuse, l'isolement deviendrait illusoire: L'atmosphère contaminée, viciée, passant, par les fenêtres, d'une salle dans une autre sa voisine — comme il en serait d'une maison de ville à celle qui, dans une rue ordinaire, lui ferait vis-à-vis.

Les concurrents, ainsi bridés, se sont rabattus sur l'entourage, sur les marges, sur les « bandes » des châssis. Et, cette fois, rien que pour ce concours de deuxième classe, on a, non seulement rempli la salle Melpomène; mais il a fallu monter au premier étage, dans la galerie de Duban située sur le quai, les châssis de la chapelle funéraire (éléments analytiques) et la Porte de Préfecture de police (esquisse-esquisse).

Voilà l'école entière bientôt absorbée par la deuxième classe.

— De grâce, Monsieur le professeur, daignez imposer des limites restrictives à l'abus du châssis: autrement on fera bientôt de l'architecture « par-dessous la jambe », mal étudiée, mal dessinée, tout en surface; et l'on encombrera de plus en plus, jusqu'aux trottoirs extérieurs, l'école et ses abords par d'inutiles bordures de papier gris encadrant des entourages encore plus inutiles — une mer de « sauce » noyant le « rôti ».

C'est à qui, aujourd'hui, enverra le plus de papier à l'école.

Et les expositions, qui durent deux heures, nécessitent trois jours de montage et autant de démontage. Bientôt on n'ouvrira les portes qu'au Jury — et encore...

Quoi qu'il en soit, le Jury, en cette inondation de lavis, a réussi à démêler le bon et le médiocre.

M. Jean Frault (atelier Ginain) a enlevé une première mention avec un plan aussi franc de parti et aussi aéré que possible — étant donnés les 400 mètres de côté pour y étaler quatre pavillons s'élevant, en vue de la mer, séparés entre eux par des jardinets et reliés par des portiques. Au rez-de-chaussée de ces pavillons étaient les gymnases et les réfectoires. Ainsi les petits malades, en cas de mauvais temps, pouvaient aller au trapèze ou à table sans presque sortir de chez eux. La chapelle, « accessible au public » du côté du « pays », se reliait, d'un côté, à la communauté et, de l'autre, à l'infirmier au moyen de portiques ouverts. Les dépendances — écuries et remises d'un côté, vacherie, etc. de l'autre, et, enfin, l'administration dans l'axe, sur la route — occupaient trois pavillons distincts.

Tout cela pouvait, sur un terrain suffisant, constituer un plan excellent.

La façade de M. Frault, quoique peu étudiée et rendue « à la

diable », se présentait néanmoins avec un caractère de simplicité gaie, agreste et solide, avec un petit air méridional assez réussi.

Le plan de *M. Pétin* (atel. Daumet) était — pour avoir employé le terrain le plus avantageusement possible — un peu trop *urbain*, trop fermé. C'était comme un établissement scolaire borné par quatre rues, plutôt qu'une colonie *maritime*. Mais c'était aussi très simplement étudié, très pratique à la ville, et d'une circulation commode. C'était administratif et bourgeois. L'auteur a obtenu une *première mention*. Sur une cour d'entrée s'ouvraient un vestibule et la chapelle « accessible au public »; puis s'élevaient, en aile et en retour, les bâtiments principaux; ceux-ci contenant au rez-de-chaussée: d'un côté la communauté (dortoir, réfectoire sur cour, et salon ou parloir en façade) et, de l'autre, l'administration. Le réfectoire des garçons et celui des filles avoisinaient, de chaque côté, le vestibule, sur lequel s'ouvraient les cages des grands escaliers donnant accès, au premier étage, aux dortoirs et dépendances. En arrière, et sur une grande cour — un peu attristée par la saillie de la chapelle — se rangeaient, à droite et à gauche, les gymnases et water-closets; puis, au fond, les buanderies et les bains, les écuries, les remises, la vacherie, etc. Le tout d'ailleurs, se tenant bien, simplement disposé, sans luxe inutile d'indication, « sans phrases ».

Après cela — ou peut-être même avant — se présentait le projet de *M. Armbruster* (atel. André), projet pour le développement agréable duquel il eût bien fallu au moins un tiers de surface en plus. La disposition des quatre pavillons situés presque aux quatre coins du terrain, se rapprochant de l'idéal rêvé par les hygiénistes, de l'isolement qu'ils préconisent — jusqu'à ce que des préceptes contraires reviennent de mode, suivant l'usage évolutif de la Faculté.

Au rez-de-chaussée des quatre pavillons (côté garçons et côté filles) étaient les réfectoires et les bains; les cuisines; les gymnases couverts et les portiques de communication reliaient les pavillons. Au fond étaient les dépendances et, en avant, la communauté et l'administration. Seule la chapelle, embarrassant encore ici la cour ou le préau central, faisait ombre au tableau — c'est-à-dire à la gaieté atmosphérique de l'ensemble. On n'est jamais parfait. Et une *première mention* devait bien récompenser cette bonne idée de disposition générale, cette étude sagement conduite. C'est arrivé.

Une autre *première mention* accordée à *M. Bertagne* (atel. Pascal) constituait une approbation de son parti *fermé*, quadrilatéral, encadrant une grande cour principale: en avant et sur l'axe, l'administration; en aile, les bâtiments contenant au rez-de-chaussée les réfectoires, la communauté, l'infirmierie et les divers services accessoires, avec de grands escaliers conduisant aux dortoirs du premier étage; au fond, la chapelle, près de laquelle les préaux couverts formaient portiques latéraux. Puis, en arrière, les bains; enfin, tout à l'arrière du plan, les dépendances.

Tous les autres projets, au nombre de 83, dérivait plus ou moins ou s'éloignaient trop de ces divers partis distingués par le Jury qui a encore accordé 34 deuxièmes mentions.

Le programme du concours « d'éléments analytiques » indiquait, pour une *Chapelle funéraire*, l'étude d'un ordre

grec appliqué à la décoration d'un petit édifice bâti à la façon de ces petits temples antiques, dits *in antis*, et dont la façade se compose de deux antes terminant les murs latéraux et de deux colonnes intermédiaires. Un petit *pronaos* devait précéder la *cella* de cet édicule.

Les colonnes devaient avoir un mètre de diamètre inférieur. Cela fixait, à peu près, l'échelle du monument.

Ces concours d'*éléments analytiques*, qu'on nommait de notre temps « concours d'ordre » et qui ne se répétaient pas, alors, assez souvent dans l'année scolaire, ces concours, aujourd'hui renouvelés au moins six fois par an, tiennent en haleine les élèves, sous le rapport de l'étude des formes et des proportions.

Tandis qu'il y a vingt-cinq ans, on négligeait, à l'école, l'étude des ordres — et l'on s'en aperçoit au sans façon dont se traite trop souvent la *forme* dans la pratique — aujourd'hui on peut constater, avec plaisir, les connaissances en dessin et le goût acquis, en très peu de mois, par les nouveaux prenant part auxdits concours d'ordre.

Parmi les 61 projets de chapelle (avec les 87 sanatoriums cela fait un total de 148 projets exposés), on remarquait, entre autres, celui de *M. Boucher* (atel. André): bon détail dorique, dessiné et lavé soigneusement, simplement; puis le détail de *M. Voisin*: frontispice très bien arrangé, avec des parties rehaussées d'une ornementation colorée — rouge et noir — de fort bon goût. Très jolie l'aquarelle-frontispice de *M. Choumy*: chic écrasant, ravissant coloris, mais insuffisant dessin; proportions négligées.

Ah! ce n'est pas l'habileté qui manque aujourd'hui aux jeunes gens: ils vous disposent, en un tour de main, un frontispice à la Piranèse, et vous l'enluminent délicieusement:

*Belle tête, mais de cervelle point.*

L'étude fait trop souvent défaut lorsqu'on se préoccupe par trop, et à l'exclusion d'étude sérieuse, d'un effet non demandé au programme. Il s'agit bien moins de prouver qu'on a déjà une main très adroite, que d'apprendre à saisir le « pourquoi » et le « comment » de l'harmonie dans les formes et les proportions, le secret de cette suavité du modelé dans les chefs-d'œuvre de l'antiquité.

Au concours d'ordre convient la recherche des rapports, la pureté des profils, et non le « chic épatant », le mérite tout à fait fictif d'un arrangement, d'un groupement graphique, perspectif, coloré, d'un frontispice.

Attendez le *Rougevin*, jeunes camarades, pour montrer ce genre d'adresse. Et en attendant, employez votre mois de rendu à comparer les divers exemples antiques de l'ordre proposé comme sujet d'étude, à dessiner ce que vous aurez eu devoir emprunter, après l'avoir bien compris, à ces modèles éternels.

Nous avons, aujourd'hui, tellement abusé de la surface qu'on nous concède ici fort généreusement, qu'il ne nous reste plus guère de place pour dire un mot sur le concours d'« esquisse-esquisse ». Pour la *Porte de Préfecture de Police*, des « demi-mentions » ont été attribuées à MM. *Pajou* (pour une porte trop riche), *Rigault* (trop casino), *Stürne* (mieux caractérisée, mais mal rendue), *Rénevey* (cachet administratif, caractère élégant et sévère), *Vidal* (porte solide, architec-

ture sobre, un peu pénitenciaire), *Delaitre* (porte de Château-Guignol), *Nouré* (porte monumentale robuste, à coupole et bossages Fontainebleau, bon petit plan, et enfin *Sirof* (simple, grave, bonne ordonnance) etc., etc., en tout 10 mentions.

Il y avait, comme cela, 127 portes de *Préfecture*.

En conséquence de ces derniers jugements, MM. *Hébrard*, élève de M. Ginain, et *Randon*, élève de M. André passent en première classe : — Tous nos compliments.

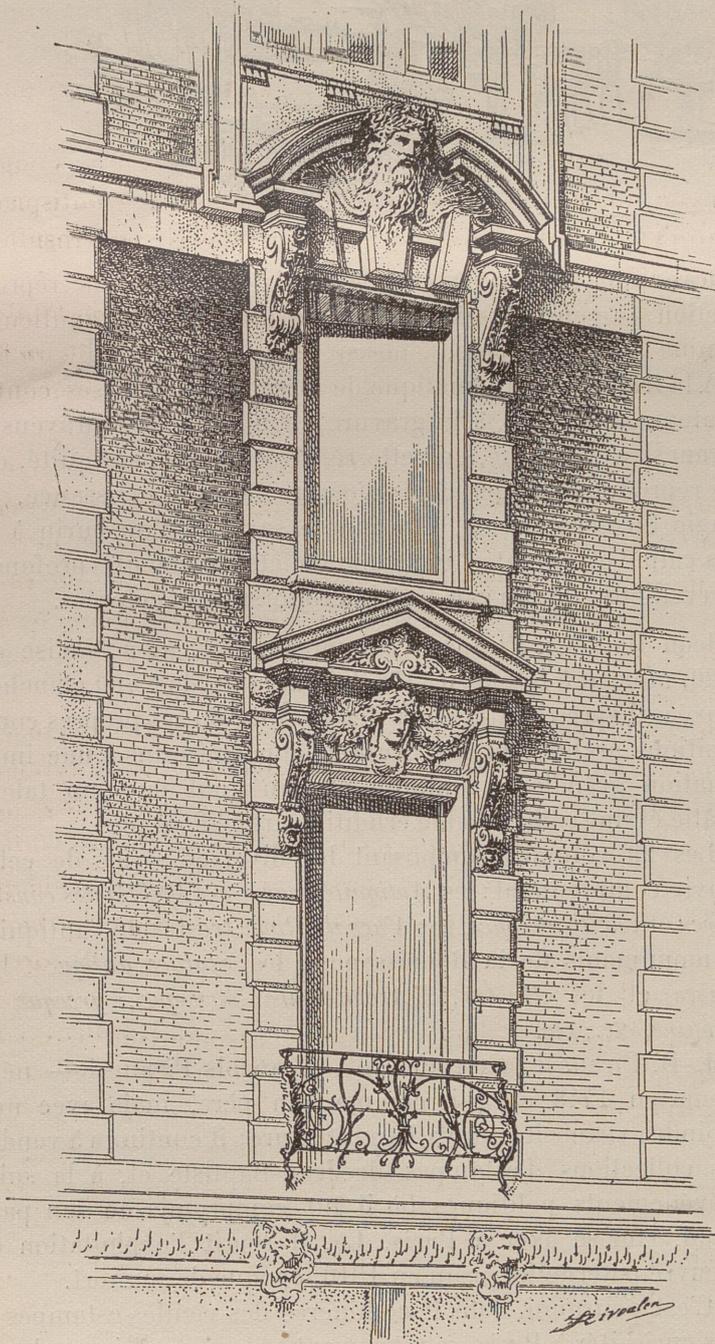
UN ANCIEN.

## MAISON-HOTEL

AU COURS-LA-REINE, A PARIS

(Voyez p. 163).

Pour compléter l'idée que pouvait donner notre croquis d'ensemble (p. 162) de l'immeuble construit, au Cours-la-Reine, sur les dessins de M. Méwes, architecte, nous en donnons aujourd'hui un croquis de détail. C'est la perspective



Hôtel au Cours-la-Reine. — Détails de la façade.

d'une travée de fenêtres ouverte dans les faces du pavillon d'angle, au-dessus du soubassement.

Par le temps qui court, la recherche de singularités hasardeuses entraîne, trop souvent, un grand nombre d'architectes des mieux doués jusqu'à la bizarrerie, parfois jusqu'à la laideur de leur œuvre. C'est pourquoi il est fort agréable de pouvoir signaler, comme exemple du contraire, une façade bien reposée, bien pondérée, empreinte d'unité. Il y a ici un motif pouvant sembler banal à ceux-là qui se mettent l'esprit à la torture pour employer simultanément, en un petit coin de façade, le fer, la fonte, le bois, la brique, le cuivre, la céramique, etc. ; qui se donnent à tâche de « fricasser », en un même petit « plat du jour », toutes les nouveautés industrielles, tous les éléments de la « structure apparente ».

Pour nous, qui n'avons encore guère vu de joli visage que là où le nez se trouve, comme chez tout le monde, au-dessus de la bouche et de même famille que le front, le menton ou les oreilles ; qui croyons trouver assez de variétés dans le caractère physique de divers individus — et cela par la diversité seule des rapports et des proportions d'éléments habituels et jusqu'ici connus de la figure humaine, non par le renversement des dispositions ou la forme inattendue de ces éléments : pour nous, le motif de façade de M. Méwes paraît tout aussi nouveau, aussi moderne, aussi intéressant, que si un linteau de fer, des carreaux émaillés, des consoles de fonte, et des rosaces de tôle en avaient fait les frais.

Ce morceau, inspiré peut-être des belles époques de l'architecture française postérieure à la Renaissance ; ces points brillants qui rehaussent la mâle sobriété de l'ensemble ; qui ressortent sur les chaînes et les piédroits à bossages tout unis, sur les nus de briquetage, ces points semblent étudiés, méthodiquement, en vue du maximum d'effet à produire avec le moins de dépense possible. *Unité, sobriété, économie* bien entendue : c'est de l'art et du meilleur. R.

## EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

PLANCHES 27 ET 28.

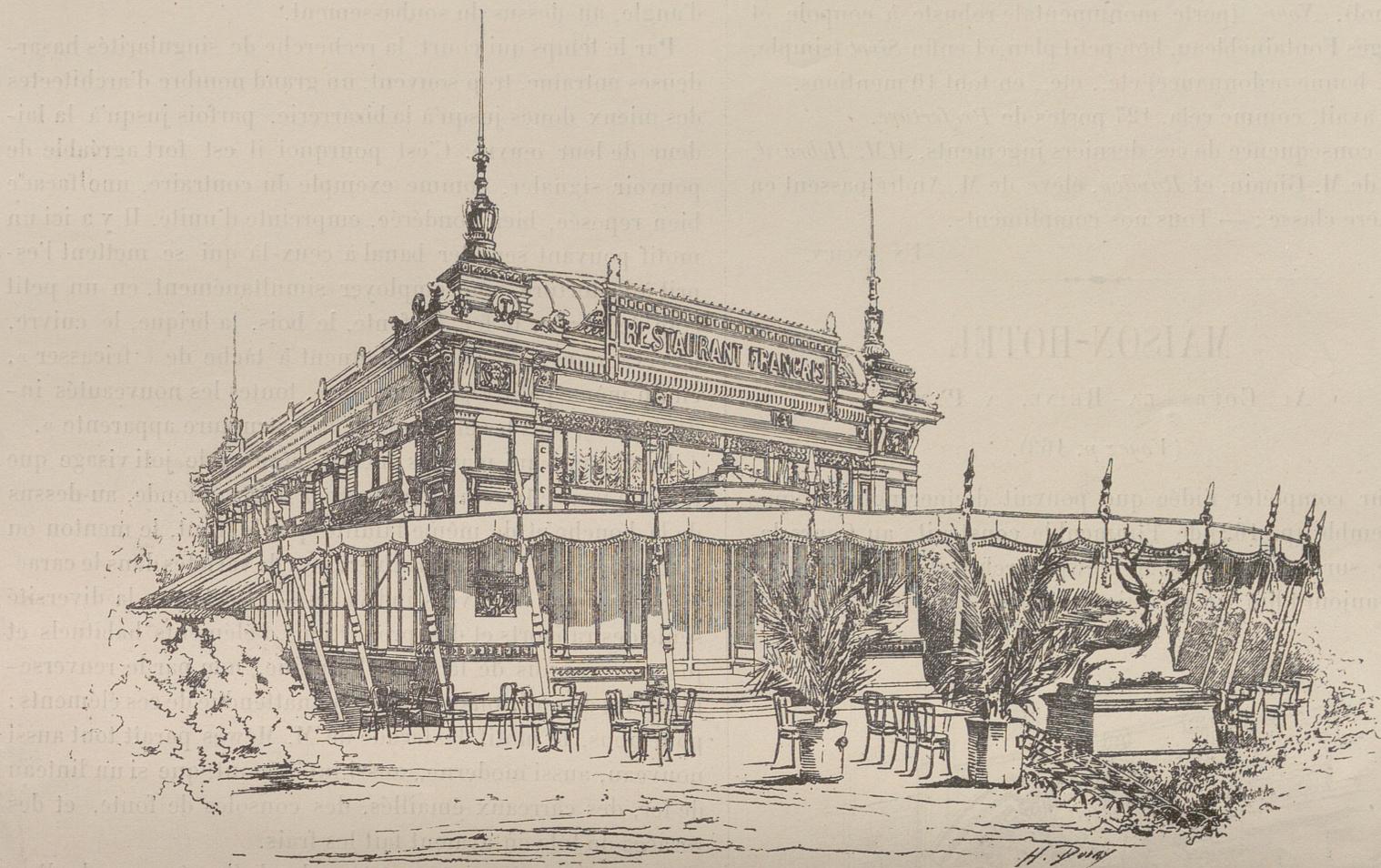
Le palais de l'hygiène était situé sur l'esplanade des Invalides, du même côté que l'exposition du ministère de la guerre. Ce pavillon se composait en façade de trois grandes baies plein cintre correspondant intérieurement à trois divisions surmontées de coupes.

Mais ce qui faisait surtout l'originalité de cette construction, c'était sa décoration empruntée au style gréco-romain. Sur les tympanes et les frontons blancs se détachaient des ornements et des arabesques aux vives couleurs. Les murs étaient également ornés de ces perspectives trompe-l'œil chères aux Pompéiens.

M. Girault avait, en somme, avec la plus grande simplicité, imaginé une construction gracieuse et colorée.

C'est également avec un souvenir charmant que les visiteurs de l'Exposition se rappellent un des restaurants qui se trouvaient au pied de la tour Eiffel, au bord d'un petit lac. Une terrasse, bâtie sur pilotis, recevait les dîneurs qu'une véranda abritait. Cet endroit plein de fraîcheur était très fréquenté.

Exposition universelle de 1889. — Restaurant français. — Architecte : M. Duray.



Cette disposition heureuse, ainsi que la décoration intérieure, était l'œuvre de M. H. Duray, notre collaborateur.

Il avait été secondé dans son travail par MM. Villemin, maçonnerie; Stockel, serrurerie; Houppe, peinture décorative; Cassard, Lecœur, menuiserie; Bérout, peinture artistique; Pommier, pâtisserie; Dienst, ameublement.

C'est également à M. H. Duray qu'était due la façade de l'exposition d'Autriche-Hongrie, dans la galerie des sections étrangères. Les collaborateurs étaient MM. Grousseau, maçonnerie; Houppe, peinture décorative; Penon, tentures; Pommier, pâtisserie; Michelin, serrurerie; Georges, stucateur.

#### LES CLASSIQUES EN ARCHITECTURE

### J.-B. PIRANESI

ET SON ŒUVRE

Pour l'architecte comme pour les artistes en général et les amateurs d'arts, ce seul nom de *Piranesi* évoque tout un monde de souvenirs antiques, de visions à la fois pittoresques et monumentales : Tous les trésors de l'antiquité romaine — arcs de triomphe, temples, trophées, colonnes monumentales, portiques, etc., — toutes les splendeurs de la Renaissance italienne, sont éternisés, pour ainsi dire, par l'œuvre colossale du puissant dessinateur, de l'architecte peintre, graveur aussi lumineux qu'exact archéologue.

Sur l'airain de Piranesi revivent ces mille détails précieux, sources inépuisables d'inspiration, mises en lumière avec une énergie de couleur, une puissance de rendu, une facture

pittoresque qui en poétisent, en idéalisent même, la reproduction — pourtant exacte comme un chiffre, minutieuse comme la photographie.

A la froideur mathématique de Desgodets et de ses continuateurs modernes, à la gravure « somnifère », ennuyeuse, Piranesi a substitué, en cette résurrection de l'antiquité, en ces reproductions des chefs-d'œuvre de la Renaissance, la magie du clair-obscur, l'harmonie savante d'un burin à la fois calme et ardent, étincelant d'effets, le velouté profond, merveilleux, de son eau-forte aux morsures si colorées.

Jean-Baptiste Piranesi, comme on sait, né à Venise en 1720, mourut à Rome en 1778, laissant plus de 1,700 planches gravées d'après l'antique, la Renaissance ou ses propres compositions architecturales. Autant de poèmes dus à une imagination grandiose, conduite par un goût pur, un talent châtié et une remarquable érudition archéologique.

Les 29 volumes composant les diverses séries de cette œuvre comprennent : les *Antiquités romaines*, les *Fastes consulaires* et les *Triumphes*, les *Vues de Rome* (restes de l'antiquité et monuments de la Renaissance), les *Statues antiques*, les *Vases* et les *Bustes*, l'*Architecture étrusque, grecque et romaine, etc., etc.*

J.-B. Piranesi laissa un fils — François Piranesi — né à Rome en 1748 et qui, comme son père, mais avec une moindre virtuosité, grava l'architecture; il continua à vendre les collections d'estampes de Jean-Baptiste et, à la suite d'événements politiques où il fut compromis en son pays natal, vint se fixer à Paris. Là, il reprit l'exploitation de l'œuvre paternelle, jusqu'en 1810, époque de sa mort.

C'est pourquoi, dans le commerce des vieilles estampes et des curiosités à Paris, se retrouvent encore, parfois, quelques *pièces* ou planches de cette incomparable collection.

Mais ces rares estampes, précieusement recueillies par des amateurs ou des artistes, ne font qu'augmenter chez eux, comme chez nos confrères, le regret qu'inspire la disparition presque complète de l'œuvre du prodigieux graveur.

C'est au prix de *trois ou quatre mille francs* que quelques riches bibliophiles peuvent acquérir, par hasard, les rarissimes exemplaires complets existant encore dans le commerce de la curiosité.

Or, voici que grâce aux ressources modernes de l'héliographie et des divers procédés de reproduction qui en dérivent, voici qu'un choix considérable et très judicieux des œuvres de Piranesi, un choix fait au point de vue de notre art — architecture et ornementation classiques — une édition nouvelle et à la portée de nos moyens vient répondre à ces regrets de nos contemporains, à la curiosité des jeunes, aux souvenirs des anciens.

Nous venons de parcourir ce recueil de superbes planches, reproduction mathématique des originaux introuvables. Voici (1), parmi les fragments antiques, la frise du jardin Farnèse, les chapiteaux composites des villas Negroni et Mattei, les bases corinthiennes de la villa Palumbaria et du mausolée d'Auguste, celles de la villa Barberini et de la villa Albani, etc., etc. Voici le Panthéon d'Agrippa, ses nobles ordonnances et son imposante coupole dont la structure, analysée par Viollet-le-Duc, est une réponse à toutes les critiques contemporaines contre le soi-disant manque de rationalisme romain.

Voici les perspectives étourdissantes de Sainte-Marie-Majeure et de Saint-Paul hors les murs : ce sont là des planches doubles de  $0,37 \times 0,55$ , véritables tableaux de maître où se joignent l'esprit et l'ampleur pittoresque de Panini, l'éclairage magique de Rembrandt, la précision de l'ingénieur et de l'archéologue, vivifiés par le sentiment de l'architecte.

Puis viennent les vases antiques en marbre, et les trépieds, les candélabres, etc., dessinés et gravés à une échelle permettant de tout voir ; et tout cela reproduit avec la souplesse du peintre et l'énergie de relief du sculpteur. C'est autant de chefs-d'œuvre dont les croquis hâtifs qui courent d'ordinaire, dans les livres d'art, ne peuvent donner qu'une idée mesquine, sans en montrer le grand caractère.

Nous retrouvons, enfin, dans la dernière partie de l'édition nouvelle, les plus radieuses et les plus nobles parmi les compositions originales du maître : C'est là des pages inoubliables pour l'œil de l'artiste qui les a entrevues. Cela s'imprime dans la mémoire et réchauffe l'imagination. Ces ordonnances de monuments, ces frontispices, ces galeries pleines de statues et d'œuvres d'art, ces escaliers, ces ponts magnifiques, ce superbe étalage des grandeurs perspectives et des nobles effets qui appartiennent à l'architecture : tout cela est composé, groupé, étudié avec au moins autant de verve qu'on en pourrait trouver dans les Bibiena ou les Dietterlin, mais avec le calme, l'unité de style, le caractère élevé, la haute distinction plastique, et le bonheur harmonique des proportions que seule l'étude constante de l'Antiquité et de la Renaissance pouvait donner.

Les professeurs les plus austères, comme les amateurs les

(1) Œuvres choisies de J.-B. Piranesi ; — quatre magnifiques volumes in-folio réunis en trois portefeuilles, et contenant ensemble 320 planches, renfermant chacune de nombreux motifs d'architecture et d'ornementation. PRIX : 300 fr.

En vente à la Librairie de la Construction moderne, Dujardin et Cie, éditeurs, 17, rue Bonaparte.

plus enthousiastes, tiennent ces compositions « piranesiennes » pour des modèles de grand style.

On ne saurait donc trop savoir gré aux éditeurs qui se sont eutendus pour remettre en vue, et à la portée de nous tous, ces trésors, ces beautés éternellement utiles (ensembles, profils ou ornementation), ce « pain intellectuel » de l'artiste studieux — quelle que soit l'école à laquelle il appartient, quel que soit le style qu'affectionne son talent.

## LES MONUMENTS CRÉMATOIRES

(Voyez page 158.)

Pour compléter nos renseignements relatifs au monument crématoire de Zurich, nous dirons que sa construction est revenue à un prix minime. L'ensemble de la dépense s'est élevé à la somme de 52,000 francs, dans laquelle la construction du four et les installations mécaniques figurent pour près de 8,000 francs. On voit donc que les villes dont le budget est restreint ne doivent pas s'arrêter devant la question financière, dans le cas où la construction d'un crématoire leur paraîtrait opportune.

Nous avons dit que l'Italie avait étudié les meilleurs modes d'incinération, en même temps que l'Allemagne faisait ses premiers essais. Mais tandis qu'en Allemagne les types essayés ou adoptés se réduisaient à deux ou trois, en Italie au contraire, les tentatives étaient beaucoup plus nombreuses et donnaient lieu à la création d'appareils de nature très diverses. Nous citerons l'appareil Polli, qui effectue la combustion des corps au moyen du gaz d'éclairage, et le premier appareil Gorini, qui mérite une mention spéciale pour son originalité. Le corps à détruire n'est pas précisément incinéré, mais brûlé par son introduction dans une lave artificielle en fusion. Les parties minérales qui forment les cendres surnagent au-dessus du bain à cause de leur faible densité, et on peut les recueillir.

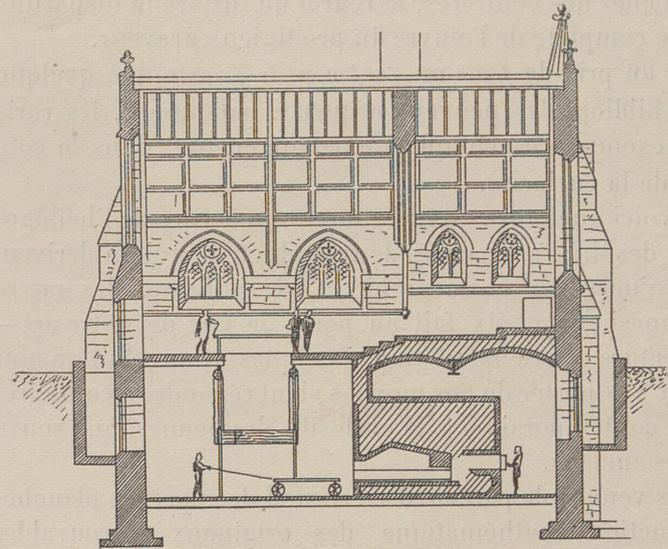
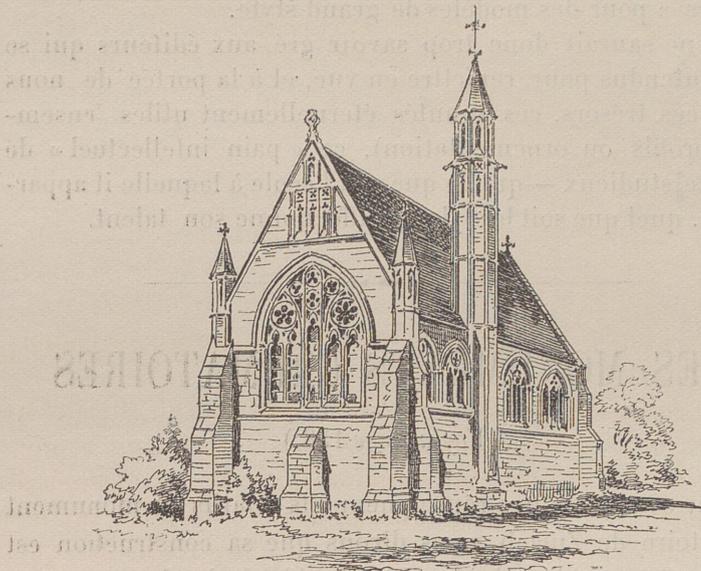
Le deuxième appareil Gorini, celui qui a donné les meilleurs résultats en Italie, et dont le principe a été adopté pour le four crématoire de Paris, se compose d'un four réfractaire dans lequel arrivent les gaz comburants et l'air nécessaire à la combustion.

Au point de vue scientifique, c'est l'appareil Venini qui paraît le plus satisfaisant. Un gazogène au bois fournit les gaz de la combustion. Ces gaz vont par des tuyaux échauffer l'air nécessaire à la combustion, puis se mélangent à lui en s'enflammant, et pénètrent alors dans l'espace réservé à l'incinération. Les gaz chauds provenant de la combustion retournent au gazogène et donnent ainsi une récupération de chaleur. Mais les conditions pratiques dans lesquelles cet appareil est construit lui ôtent une partie de sa valeur.

Pour résumer l'état de la question en Italie et en Allemagne, nous dirons que c'est le four Siemens de Gotha qui a encore donné les meilleurs résultats. La température obtenue est extrêmement élevée, et une incinération peut, paraît-il, s'y effectuer en trente minutes.

En Angleterre les essais ont été jusqu'ici moins nombreux,

Projet de crématoire et columbarium, par M. Clarke.



et les fours adoptés sont principalement du système Gorini. Au point de vue architectural on s'est préoccupé dans ce pays de donner autant que possible au monument crématoire l'aspect d'un monument religieux, et par conséquent d'une église gothique, puisque tel est le goût actuel en Angleterre. Nous indiquerons donc, dans cet ordre d'idée, le monument crématoire projeté par M. F. C. Clarke. On voit par nos gravures que l'ensemble ne décèle aucunement la nature de l'édifice. La cheminée même apparaît sous forme de clocher. Cela n'est peut-être pas le comble du rationalisme, mais pour faire adopter la crémation par un peuple aussi scrupuleux sur la forme, il faut bien faire quelques petits sacrifices. La partie originale du projet consiste à utiliser les bas côtés de l'église comme columbarium, et à en tirer un effet vraiment décoratif.



La question du dépôt des urnes funéraires se rattache en effet immédiatement à celle de la crémation.

Actuellement, la crémation n'étant encore qu'à l'état naissant, pour ainsi dire, on peut admettre que l'édifice crématoire pourra servir également à conserver les cendres. C'est ainsi que cela se pratique dans tous les monuments crématoires actuellement construits. On peut aussi, comme à Zurich, créer un cimetière spécial, où chaque famille aura son monument, comme pour les inhumations ordinaires. Mais il est certain que si l'usage de la crémation se répand, la création de columbaria s'imposera à bref délai, ne fut-ce que par raison d'économie. On sait quel prix exorbitant coûtent les concessions dans les cimetières, tandis qu'une niche dans un columbarium sera beaucoup plus économique.

Mais nous n'en sommes pas encore là, et pour terminer cette courte étude, voyons quel est en France l'état de la question. Eh bien, si depuis quarante ans nous nous étions laissé distancer par nos voisins, nous avons rattrapé ce

retard, et nous pouvons dire que depuis quelques mois nous possédons le monument crématoire qui donne les meilleurs résultats.

L'édifice, dont la construction a été confiée à M. Formigé, est situé au cimetière du Père-Lachaise. Notre planche 10 en a donné l'aspect définitif, mais il n'est pas complètement achevé, et la partie qui abrite les fours est seule terminée. La grande coupole et le vestibule restent à construire.

L'appareil adopté était dans le principe du système Gorini; mais son insuffisance a été vite reconnue, et on y a adjoint les éléments principaux du système Siemens, de manière à constituer un appareil mixte qui fonctionne dans d'excellentes conditions. On reprochait à l'appareil Gorini : 1° durée trop longue de l'opération, attribuée tant à l'insuffisance de

la chaleur développée qu'au refroidissement amené par l'introduction dans l'appareil de l'air froid amené du dehors; 2° coût élevé de l'opération, dû à la cherté du combustible employé (bois).

Le nouvel appareil comprend : 1° un gazogène établi dans le sous-sol et produisant, par la combustion incomplète du coke, du gaz oxyde de carbone qui, allumé à l'entrée du four par des brûleurs spéciaux, produit une température très élevée pour une dépense très minime; 2° un récupérateur de chaleur projetant dans le four l'air chauffé par les gaz sortant de l'appareil.

En outre, un point qui paraît, au premier abord, d'une importance secondaire, et qui présente cependant de grandes difficultés, surtout si l'on veut que tout se passe sans froisser péniblement l'assistance, c'est l'introduction des corps dans l'appareil crématoire, et le retrait des cendres. La difficulté réside, en général, dans les déformations que fait subir aux galets de fer, sur lesquels roule la sole métallique supportant

le cercueil, et à cette sole elle-même, l'énorme température du four.

Le dispositif, nouvellement imaginé, se compose d'un chariot monté sur des rails encastrés dans le plancher en maçonnerie. A ce chariot, massif et muni à l'arrière de contrepoids très lourds, sont adaptés à l'avant deux longerons articulés formant fourchettes, sur lesquels on peut placer soit la sole métallique supportant le cercueil, soit directement le cercueil lui-même. Ces deux longerons sont creux, et intérieurement remplis d'eau, ce qui empêche toute déformation de la partie de l'appareil à introduire dans le four. A l'intérieur du four, sont ménagées deux rainures correspondant aux deux longerons. Ces longerons s'abaissent à l'aide d'un déclie pour déposer le cercueil dans le four, puis à la fin de l'opération ils se relèvent en soulevant la sole et l'amènent à l'extérieur pour recueillir les cendres.

Au 31 décembre 1889, le nombre des incinérations opérées dans ce nouvel appareil était :

Incinérations demandées par les familles, 35;  
Incinérations de bières contenant des débris d'hôpitaux, 483;  
Incinérations d'embryons, 217. — Total 735.

Le gazogène reste allumé nuit et jour, et des incinérations ont lieu pendant tout le cours de la journée.

Dans l'ancien appareil, la dépense de combustible pour une incinération était de 35 francs au moins. Elle n'est actuellement que de 3 francs. Quant à la durée de l'opération, elle a été réduite de 1 h. 45 à 1 heure environ.

Tout porte à croire qu'on trouvera prochainement des appareils plus perfectionnés abaissant encore considérablement la durée de l'incinération.

Quant aux formalités légales, elles sont aujourd'hui des plus simples. Une simple demande à la mairie doit accompagner la déclaration de décès. On doit y joindre un certificat du médecin qui a traité le défunt dans sa dernière maladie.

A Paris, le prix demandé par l'administration pour une incinération est des plus minimes. Toutes ces conditions réunies ont fait suivre au développement de la crémation une marche ascendante. Tout porte à croire que son extension sera très rapide.

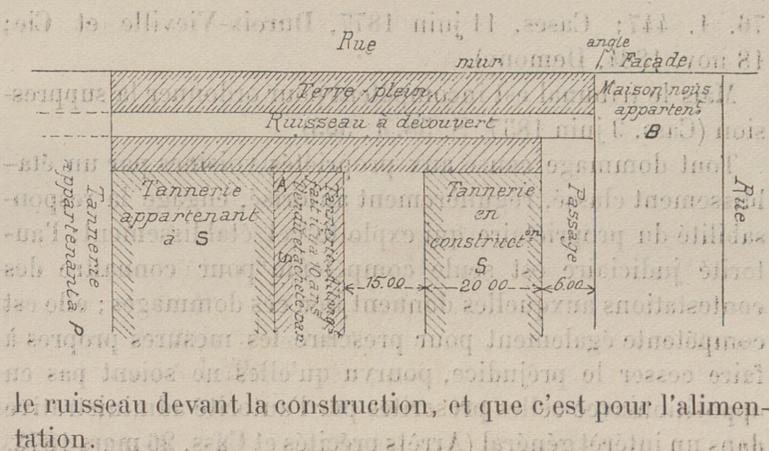
E. RÜMLER.

## CONSULTATIONS JURIDIQUES

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE DU BATIMENT

*Etablissement classé. — Augmentation. — Dommage. — Recours des voisins.*

M. S... fait construire en ce moment; il a une tannerie marquée sur le croquis, qu'il a achetée d'un tanneur. Ce tanneur avait allongé la partie A, il y a environ dix ans; en avait-il le droit, car cela se trouve rapproché d'environ 40 mètres de notre immeuble, et nous ne pouvons louer depuis plusieurs années, par cause de l'odeur désagréable; mais aujourd'hui, S... a construit à 6 mètres de notre immeuble; nous ne pourrions tout à fait plus louer notre propriété; nous ne sommes pas certains que ce soit pour tannerie, cependant tout nous porte à le croire, puisqu'il laisse



le ruisseau devant la construction, et que c'est pour l'alimentation. Ne devait-il pas faire une enquête, et doit-on attendre que nous soyons convaincus que c'est pour faire une tannerie pour lui envoyer une sommation d'avoir à arrêter ses travaux ? Il doit y avoir une distance pour ces usines, car alors nous avons pour 80,000 francs d'immeubles qui ne nous rapporteront plus rien.

*Réponse.* — Les tanneries dépendent de la deuxième classe des établissements insalubres, dangereux ou incommodes; l'inconvénient de ces établissements réside dans l'odeur qu'ils répandent.

Les manufactures et ateliers compris dans la seconde classe sont ceux dont l'éloignement des habitations n'est pas rigoureusement nécessaire, mais dont il importe néanmoins de ne permettre la formation qu'après avoir acquis la certitude que les opérations qu'on y pratique sont exécutées de manière à ne pas incommoder les propriétaires du voisinage, ni à leur causer des dommages. (Décret 15 octobre 1810, art. 1.)

Lorsqu'un établissement classé a été régulièrement autorisé, cet établissement ne subsiste légalement que dans les conditions de l'autorisation. Une instruction du préfet de police du 20 février 1838 s'explique ainsi : « Un point essentiel, lorsqu'un établissement est autorisé, c'est la surveillance dont il doit être l'objet, d'abord pour assurer l'exécution des conditions imposées, et ensuite pour empêcher que l'exploitation ne prenne une extension illicite ou ne change de nature.

« Il importe, pour que les prévisions de l'autorité ne deviennent pas illusoire, que les conditions d'une autorisation d'établissement classé soient constamment observées. »

Il s'agit donc de savoir, dans l'espèce qui nous est soumise, si la tannerie de S... a été régulièrement autorisée dans l'état où elle s'exploite aujourd'hui.

Il n'y a pas actuellement de recours à exercer contre l'arrêt d'autorisation, mais il y a lieu de signaler l'établissement au préfet et de demander la visite dudit établissement.

A la vérité, il n'y a pas de délai emportant déchéance du recours des tiers devant le conseil de préfecture, contre l'acte d'autorisation d'ouverture d'un établissement classé. Toutefois, un recours formé trois années après la création de l'établissement a été rejeté comme tardif (Cons. d'Et., 11 mars 1862, comm. de Puteaux; dans le même sens, Cons. d'Et., 30 avril 1884, Haucourt c. Billault et Billaudeau).

L'autorisation accordée par l'administration de créer un établissement industriel classé; à charge de satisfaire à certaines conditions déterminées, est toujours donnée aux risques et périls de celui qui l'obtient et ne saurait porter atteinte aux droits des propriétaires et locataires voisins, droits réservés, d'ailleurs, dans les arrêtés de l'administration (Cass. 26 mars 1873, D. 73. 1. 353; Cass. 14 juill. 1875, D.

76. 1. 447; Cases. 11 juin 1877, Duroix-Vieville et Cie; 18 nov. 1884, Demony).

Mais le tribunal est incompetent pour ordonner la suppression (Cass. 3 juin 1857, S. 58. 1. 305).

Tout dommage causé aux propriétés voisines par un établissement classé, régulièrement autorisé, engage la responsabilité du propriétaire qui exploite cet établissement; l'autorité judiciaire est seule compétente pour connaître des contestations auxquelles donnent lieu ces dommages; elle est compétente également pour prescrire les mesures propres à faire cesser le préjudice, pourvu qu'elles ne soient pas en opposition avec celles prescrites par l'autorité administrative dans un intérêt général (Arrêts précités et Cass. 26 mars 1873, D. P. 73. 1. 653 et 11 juin 1877, D. P. 78. 1. 409).

On ne peut demander aux tribunaux d'ordonner à un établissement de prendre des mesures de précaution qu'en prouvant que l'absence de ces mesures cause un tort réel (Cour d'appel de Lyon, 24 fév. 1882, Berrier c. Ladigène).

~~~~~  
Jour ouvert à moins de 1^m90 de la ligne séparative.

Le *Manuel des lois du bâtiment* (1879), vol. 1, partie 1, page 253, commentant les articles 678, 679 et 680 du Code civil, dit ceci :

« Le propriétaire d'un mur qui, sans joindre immédiatement l'héritage d'autrui, n'en est cependant pas éloigné de 19 décimètres, peut ouvrir dans ce mur des fenêtres ou jours en se conformant aux conditions de hauteurs prescrites par l'article 177 du Code civil. *Mais il n'est pas astreint aux prescriptions de l'article 676, c'est-à-dire à l'obligation de garnir ces fenêtres d'un treillis de fer et d'un châssis dormant.* »

Sur quoi se fonde cet avis?

Y a-t-il eu jugement dans ce sens?

Quelques auteurs ont-ils discuté cette question?

C'est un cas intéressant que j'ai rencontré plusieurs fois dans ma pratique.

Tout récemment, j'ai eu à défendre, devant un juge de paix sérieux le système de la Société centrale — *et j'ai perdu*; un avoué, sérieux également, après avoir étudié l'affaire au point de vue de l'appel, prétend que l'avis du Manuel n'est pas soutenable, qu'on ne peut pas en prendre et en laisser d'un article de Code et que si l'on admet dans ce cas (ce qui est indiscutable) l'obligation de se conformer aux hauteurs prescrites par l'article 677, visant les jours de souffrance, rien ne permet de dispenser des prescriptions de l'article 676 visant ces mêmes jours, — il cite, je crois, Fremy-Ligneville.

Réponse. — L'avis de la Société centrale des architectes est absolument correct et conforme à l'esprit de la loi.

En édictant l'article 676 du Code civil, le législateur n'a pas voulu que l'ouverture pratiquée, à titre de tolérance, soit une vue; c'est pourquoi il a prescrit une hauteur supérieure à celle de l'homme, de telle sorte qu'on ne puisse voir dans la propriété voisine. De plus, afin qu'il ne puisse être projeté aucune espèce d'objet pour les jours de souffrance sur la propriété immédiatement contiguë, le législateur a encore obligé le propriétaire du jour de souffrance à mettre un verre dormant et un treillis de fer.

Mais il faut remarquer que les articles 678 et 679 du Code civil ne parlent pas de jours ou fenêtres comme dans l'article 676, mais de vues, c'est-à-dire d'ouvertures par lesquelles on peut naturellement regarder à l'extérieur.

Une ouverture pratiquée dans un mur, alors que le parement extérieur de ce mur n'est pas à 1^m90 de la ligne séparative des propriétés, ne peut être qualifiée vue, alors que l'appui de cette ouverture est à la hauteur du jour de souffrance. Ce n'est pas là en effet une vue, puisqu'on ne peut voir l'extérieur par une semblable ouverture; en conséquence les articles 679 et 680 ne sont pas applicables. — Ce n'est pas non plus un jour de souffrance, parce que le jour de souffrance est ouvert dans un mur non mitoyen, immédiatement contigu à l'héritage d'autrui; c'est pourquoi les prescriptions de l'article 676 relatives au verre dormant et au treillis de fer ne sont pas applicables à l'ouverture dont nous parlons.

De même qu'on ne saurait réduire la loi, en prendre ou en laisser, comme dit notre correspondant, de même on ne saurait l'appliquer dans un cas que le législateur n'a pas envisagé.

~~~~~  
*Mur mitoyen. — Tuyaux encastrés.*

Ayant à régler un droit de surcharge, je serais bien aise d'avoir votre avis sur un différend survenu, à ce propos, entre l'expert du propriétaire F et moi, expert du propriétaire M...

Les parties A sont mitoyennes entre les propriétaires F... et M...

La partie E est privative à mon client M... les parties B lui sont également privatives, mais le propriétaire F... va en acquérir la mitoyenneté avant de les faire surcharger.

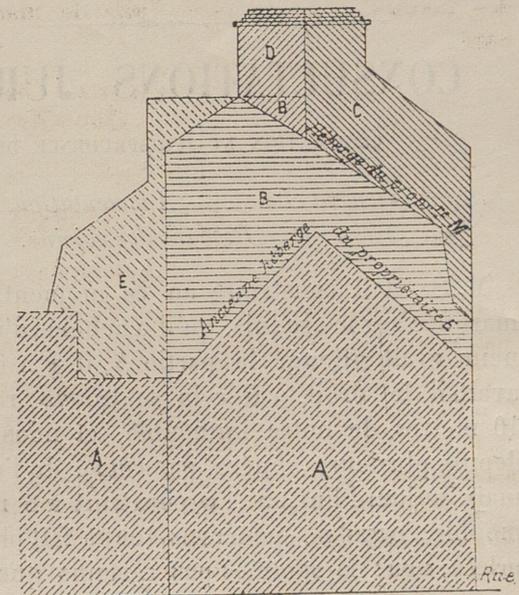
Les parties à surcharger sont indiquées sur le croquis par les lettres C et D.

Quant à la partie C, il n'y a rien à dire, l'expert du propriétaire F... consentant à la régler suivant l'usage; mais il n'en est pas de même pour la partie D, sous prétexte que cette partie n'est que le prolongement des tuyaux de fumée du propriétaire M..., lesquels tuyaux sont encastrés dans le mur; il ne veut lui accorder aucun droit de surcharge et va même jusqu'à prétendre que cette partie devrait être considérée comme mitoyenne.

Quant à moi, je prétends le contraire, en me basant d'abord sur l'article 658 qui dit que le propriétaire qui fait exhausser le mur mitoyen doit seul en payer la dépense, et ensuite sur le Manuel des lois du bâtiment qui dit dans ses commentaires à propos de l'article 658, que lorsque dans le mur mitoyen, il y a des tuyaux de cheminées, le prolongement de ces tuyaux doit être fait par celui qui exhausse et à ses frais.

Je pense être dans le vrai en interprétant de cette façon et l'article 658 et le Manuel des lois du bâtiment.

*Réponse.* — Le propriétaire qui veut adosser des tuyaux de fumée contre un mur



séparatif doit acquérir de ce mur la partie occupée par les tuyaux, plus un pied d'aile de chaque côté.

Le propriétaire, qui exhausse le mur mitoyen, est seulement tenu de supporter la dépense de l'exhaussement et de payer l'indemnité de la charge; il n'est pas responsable des inconvénients résultant, pour les cheminées du voisin, du fait de cet exhaussement. Il n'y a pas là application de l'article 1382 du Code civil; le dommage est la conséquence de l'exercice d'un droit (Bordeaux, 18 mai 1849 et 30 novembre 1865; — Cass. 11 avril 1864; — Orléans, 6 décembre 1881; S. 1882, L. 33).

En ce qui concerne les tuyaux de fumée construits dans l'épaisseur du mur mitoyen, la Société centrale des architectes a émis l'avis que ces tuyaux devaient être prolongés dans l'exhaussement du mur et aux frais du propriétaire de l'exhaussement. Il y a là évidemment une erreur de droit et une doctrine d'ailleurs contraire à la jurisprudence constante. L'article 658 du Code civil, n'imposant d'autre condition à celui qui fait l'exhaussement que de payer la dépense de cet exhaussement et de plus l'indemnité de la charge, si les tuyaux de fumée du voisin sont construits dans l'épaisseur du mur mitoyen, ces tuyaux doivent être dévoyés et ramenés sur le parement de l'exhaussement, aux frais du propriétaire à qui appartient la maison; et ce propriétaire doit en outre payer la mitoyenneté de l'exhaussement au droit de ces tuyaux, plus un pied d'aile de chaque côté, s'il veut prolonger lesdits tuyaux jusqu'à la hauteur du comble du voisin.

Une exception peut être admise à cette règle; cette exception se trouve dans le cas où des tuyaux de fumée existent dans l'épaisseur du mur mitoyen, par suite d'une convention écrite ou tacite et résultant de faits accomplis. Dans ce cas, les propriétaires doivent être considérés comme ayant entendu grever la propriété commune et indivise de la servitude des tuyaux, et cette servitude ne saurait être entravée par le fait de l'exhaussement.

En conséquence, celui qui fait faire l'exhaussement doit prolonger, dans l'épaisseur de l'exhaussement, ses tuyaux aussi bien que ceux du voisin, ce dernier lui tenant compte de la dépense du prolongement des tuyaux, plus un pied d'aile de chaque côté.

Par ce qui précède, notre correspondant peut voir que non seulement le voisin D... ne lui doit pas l'indemnité de la charge, mais encore qu'il peut lui réclamer le prolongement des tuyaux, plus un pied d'aile de maçonnerie de chaque côté.

*Le secrétaire du Comité de Jurisprudence,  
Henri RAVON, architecte.*

## CONCOURS

### ALGÉRIE

Résultat du concours ouvert à Tizi-Ouzou du 10 au 20 décembre 1889 pour la construction d'une mairie.

1<sup>er</sup> Prix 1,400 francs : M. Collardot, architecte à Alger, chargé de l'exécution.

2<sup>e</sup> Prix 600 francs : M. Jullian, architecte à Alger, chargé de l'exécution.

Mentions honorables : MM. Derain et Bugis, architectes à Tizi-Ouzou; — Etienne, architecte à Sétif; — Voinot et Barrault, architectes à Alger; — Bonnel, architecte à Constantine.

12 projets admis sur 25 concurrents.

### VALENCE-SUR-DROME

MM. les architectes peuvent se procurer les renseignements détaillés à la mairie de cette ville; toutefois, ils pourront dès à présent consulter ces documents dans nos bureaux, 17, rue Bonaparte.

### ROME

Le concours pour le *Palais du parlement à Rome* a été jugé insuffisant et on n'a pas décerné le prix de 100,000 francs qui devait être donné. Une indemnité de 5,000 francs a été donnée à cinq des concurrents sans classement de mérite.

MM. Ristori, Borggi et Sommaruga, Moretti, Basile, Quaglia et Benvenuto; — M. Ristori est élève de M. André.

L'édification de ce palais exigerait 30 millions d'expropriation et 40 millions pour la construction.

### VILLE DE TROYES

Il est ouvert un concours entre tous les architectes français pour la composition des plans et devis relatifs à la construction d'un hôtel de la Caisse d'épargne dans la ville de Troyes.

Dépense de la construction, 250,000 fr. Mobilier et honoraires, 50,000 francs.

Les projets devront être déposés à la Caisse d'épargne avant le 1<sup>er</sup> Juillet 1890, terme de rigueur, à l'adresse de M. le président de la Caisse d'épargne de Troyes qui fournira à MM. les architectes qui en feront la demande des détails circonstanciés.

Les récompenses sont :

Pour le projet classé premier, 6,000 fr.; pour le deuxième, 3,000 francs; pour le troisième, 2,000 francs; pour le quatrième, 1,000 francs.

Des mentions honorables pourront être accordées, suivant le nombre et la valeur des projets soumis au jury.

L'auteur du projet classé premier pourra être chargé de la construction; il recevra dans ce cas des honoraires à 5 %, mais la prime de 6,000 francs serait supprimée.

Il devra accepter le contrôle des directeurs de la Caisse d'épargne et se prêter aux modifications jugées nécessaires par ceux-ci.

Le quatre projets primés deviendront la propriété de la Caisse d'épargne. Cependant les auteurs des deuxième, troisième et quatrième projets pourront les retirer en renonçant à la prime, sans que toutefois MM. les directeurs renoncent à prendre dans ces projets toute donnée qu'ils croiraient devoir modifier utilement le projet adopté.

Un exemplaire du programme est déposé dans nos bureaux, 17, rue Bonaparte, où les architectes pourront en prendre connaissance.

## NÉCROLOGIE

M. Left, officier de la Légion d'honneur, architecte du département des Bouches-du-Rhône, vient de succomber à Marseille. Il a attaché son nom aux travaux du palais de Longchamp, de la bibliothèque de Marseille et du nouvel hôtel de la Banque de France.

— M. Gustave Sanier, officier d'Académie, directeur de l'École professionnelle des dessinateurs-lithographes, est décédé à Paris, à l'âge de soixante-deux ans.

— M. Picart, le grand entrepreneur de démolitions, vient de succomber aux suites d'une affection cérébrale.

M. Achille Picart avait été chargé à Paris des travaux les plus considérables; c'est lui qui a démoli les Tuileries, l'ancien Hôtel-de-Ville, le quartier de la caserne Henri IV, une partie de l'avenue de l'Opéra, l'ancien Hôtel des Postes et les maisons qui occupaient l'emplacement de l'École de médecine.

C'est dans son chantier de la place de la Nation que se trouve l'ancienne horloge du pavillon central des Tuileries.

## NOMINATIONS

## ORDRE NATIONAL DE LA LÉGION D'HONNEUR

**Commandeurs.** — M. de Rochas, commandant du génie, administrateur de l'École militaire, collaborateur à l'*Encyclopédie de l'architecture et de la construction*; — M. Buisson, directeur de l'enseignement primaire au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

## PALMÉS ACADÉMIQUES

**Officiers de l'Instruction publique :** MM. Misson, Perdreau, attachés à la direction des Beaux-Arts; — MM. Le Vayer et Reyne, bureau des monuments historiques; — MM. Caux, Pascal, Flécheux, Muller, direction des bâtiments civils.

**Officiers d'Académie :** MM. Jasson, Pinat, Darcourt, Barbary architectes; — M. Laporte, professeur à l'École des Beaux-Arts de Toulouse; — M. Moreau, professeur à l'École des Beaux-Arts d'Angers; — MM. Conil-Lacoste, Délions, Vigneux fils, attachés au service de l'Exposition; — M. V. Daly, éditeur d'art.

## VITRY-LE-FRANÇOIS

— Par délibération, en date du 30 décembre dernier, M. L. Lumereaux, architecte de la ville, directeur du service des eaux, a été nommé architecte de l'administration de l'hôpital général de Vitry-le-François.

## NOUVELLES

## DÉPARTEMENTS

**Statue de Borda.** — Le sculpteur Aubé, l'auteur du monument de Gambetta, vient de terminer l'esquisse de la statue de Borda, qui lui avait été commandée par la municipalité de Dax, dont le commandant de la *Guerrière* était originaire.

Grâce à des recherches couronnées de succès, l'artiste a pu reconstituer les traits de Borda avec une entière exactitude. Il est représenté debout, dans l'attitude d'un homme qui réfléchit, le coude droit portant sur un socle, et la tête appuyée sur la main. Dans la main gauche, le sextant dont il est l'inventeur. Dans son ensemble le monument de M. Aubé mesurera 4<sup>m</sup>20 de hauteur, la statue seule aura 2 mètres environ.

**Hospice intercommunal de la Seine.** — Une subvention de 300,000 francs est votée aux communes de Bagnolet, les Lilas et Pantin pour être affectée aux dépenses de premier établissement d'un hospice intercommunal de vieillards de soixante-dix lits. Il sera construit sur un terrain situé à Pantin, lieu dit « la Seigneurie », suivant les plans adoptés pour l'hospice intercommunal à Fontenay-sous-Bois, Montreuil et Vincennes.

**Pont à Charenton.** — Le conseil général de la Seine a voté un crédit de 1,145,000 fr. pour la construction d'un pont sur la Seine entre Charenton et Ivry.

## PARIS

**Les ruines de l'ancien palais de la Cour des Comptes.** — Voici en résumé les conclusions du rapport de la commission chargée, par M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, de l'examen de ces ruines.

Les fondations sont en parfait état. On ne s'attendait guère à les trouver ainsi, car le terrain du quai d'Orsay, à cause du voisinage de la Seine, est très humide, et il faut pénétrer à de grandes profondeurs pour édifier des fondations solides.

La façade, sur le quai, n'a besoin que de quelques raccords, et la commission est d'avis qu'elle doit être conservée; elle est en bon état. Il en est de même de la cour d'honneur, qui est solide, et qu'il est inutile de démolir.

La façade donnant sur la rue de Lille peut demeurer en grande partie. Quant aux façades latérales, elles doivent disparaître presque entièrement.

Les murs de refend sont absolument détériorés, et ils devront être entièrement abattus. Il est indispensable qu'il n'en reste pas une pierre.

La commission s'est strictement bornée au rôle qui lui avait été assigné, c'est-à-dire à constater l'état des ruines de la Cour des Comptes. Elle s'est rigoureusement abstenue de donner son opinion sur l'appropriation qu'on devrait en faire: nouvelle Cour des Comptes, Musée des arts décoratifs, Bibliothèque, etc.

Cependant, elle a indiqué les sommes qui seraient nécessaires pour la restauration des ruines. Si on utilise les parties qui sont encore bonnes et si on reconstruit le palais sur le même plan, il faudra sept millions au maximum. Si, au contraire, on démolit toutes les ruines et si l'on fait une nouvelle construction, en utilisant toutefois la majeure partie des fondations, dix millions seront nécessaires.

La commission, en terminant son rapport, fait observer au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, que si on attend trois ou quatre ans avant de prendre une décision, les constatations qu'elle vient de faire ne seront plus exactes.

C'est ainsi qu'il y a dix ans, M. Moyaux, l'architecte fit un rapport sur les ruines, et, à cette époque, elles étaient naturellement en bien meilleur état qu'aujourd'hui.

**Réservoir de Montmartre.** — Le réservoir destiné à contenir les eaux de source et les eaux de Seine, élevé au sommet de la butte Montmartre, a été inauguré officiellement en présence du personnel de la préfecture, du conseil municipal et du service de la voirie. — Ce réservoir qui cube au total 11,000 mètres est divisé en deux parties distinctes: l'une, cubant 6,200 mètres, contient les eaux de source, l'autre cubant 4,800, contient les eaux de Seine. Le réservoir est alimenté par une usine élévatrice installée au bas de la butte comprenant trois machines de la force totale de 140 chevaux. — Les ingénieurs de l'installation et des travaux

hydrauliques sont MM. Bechmann et Joumez, ingénieurs des ponts et chaussées, et M. Diet architecte pour les détails de la partie architecturale.

**Rue Lafayette.** — Le magnifique parc bordant la rue Lafayette, sur une longueur d'une centaine de mètres, et appartenant à MM. de Rothschild frères, va être converti prochainement en maisons de rapport, en façade sur la rue Lafayette. — C'est M. Aldrophe, architecte, qui est chargé de cette importante construction.

**Chemin de fer de Sceaux.** — Un décret promulgué hier déclare d'utilité publique les travaux à exécuter pour le prolongement dans l'intérieur de Paris à Sceaux et à Limours jusqu'au carrefour Médicis, où sera transportée la gare actuellement située place Denfert-Rochereau.

Ce prolongement d'une longueur de 1,686 m. serait entièrement en souterrain, sauf deux courtes sections à ciel ouvert, l'une à la traversée du square de la place Denfert, l'autre au croisement du boulevard du Port-Royal et de l'avenue de l'Observatoire.

La ligne serait à claire-voie et des dispositions seraient prises pour le raccordement avec les futures lignes métropolitaines. La dépense est évaluée à 6,412,000 francs.

**Musées.** — Le « Sacre » de David, le « Portrait de Fromier Sarlovese » de Gros, et le « 18 Brumaire » de Bouchot, toiles distraites du musée de Versailles pour figurer à la galerie des beaux-arts à l'Exposition, vont rester à Paris et vont être placées dans les salles du Louvre.

Disons à ce propos que l'installation du plafond de M. Hector Leroux dans la petite salle des pastels au Louvre est terminée. Ce plafond comprend trois toiles d'inégales grandeurs, pour le sujet desquelles M. Leroux a cherché un lien de composition il s'est inspiré de l'ode d'Horace « ad Venerem ».

M. Mairet, un amateur éclairé, à qui le Louvre doit déjà plusieurs dons précieux, vient d'offrir au musée trois miniatures anciennes, l'une de Guillaume Vulant, enlumineur, membre de la gilde de Saint-Luc à Bruges et employé à diverses reprises par Philippe-le-Bon.

Elle représente un arbre généalogique pouvant servir à compter les degrés de parenté.

Les deux autres sont relatives à Anne de Bretagne et l'un de ses royaux époux, Charles VIII, probablement. A Cluny, M. E. Vial a offert une collection de trois cachets français du xv<sup>e</sup> et du xviii<sup>e</sup> siècle; M. A. de Rothschild une vieille broderie en soie et or du xiv<sup>e</sup> siècle, de près de 2 mètres de longueur, sans doute un devant d'autel, ou un dossier de stalle; M. Boulanger, qui sous la direction de Viollet-le-Duc avait restauré les peintures à N.-D. de Paris, une soixantaine de fragments qu'il avait conservés n'ayant pu les employer.

Ces derniers objets ont été exposés à l'Exposition rétrospective du Trocadéro.

Le Gérant : P. PLANAT.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, 17, RUE CASSETTE.

LIBRAIRIE DE LA CONSTRUCTION MODERNE

DUJARDIN et C<sup>ie</sup>, Editeurs

PARIS. — 17, RUE BONAPARTE, 17. — PARIS

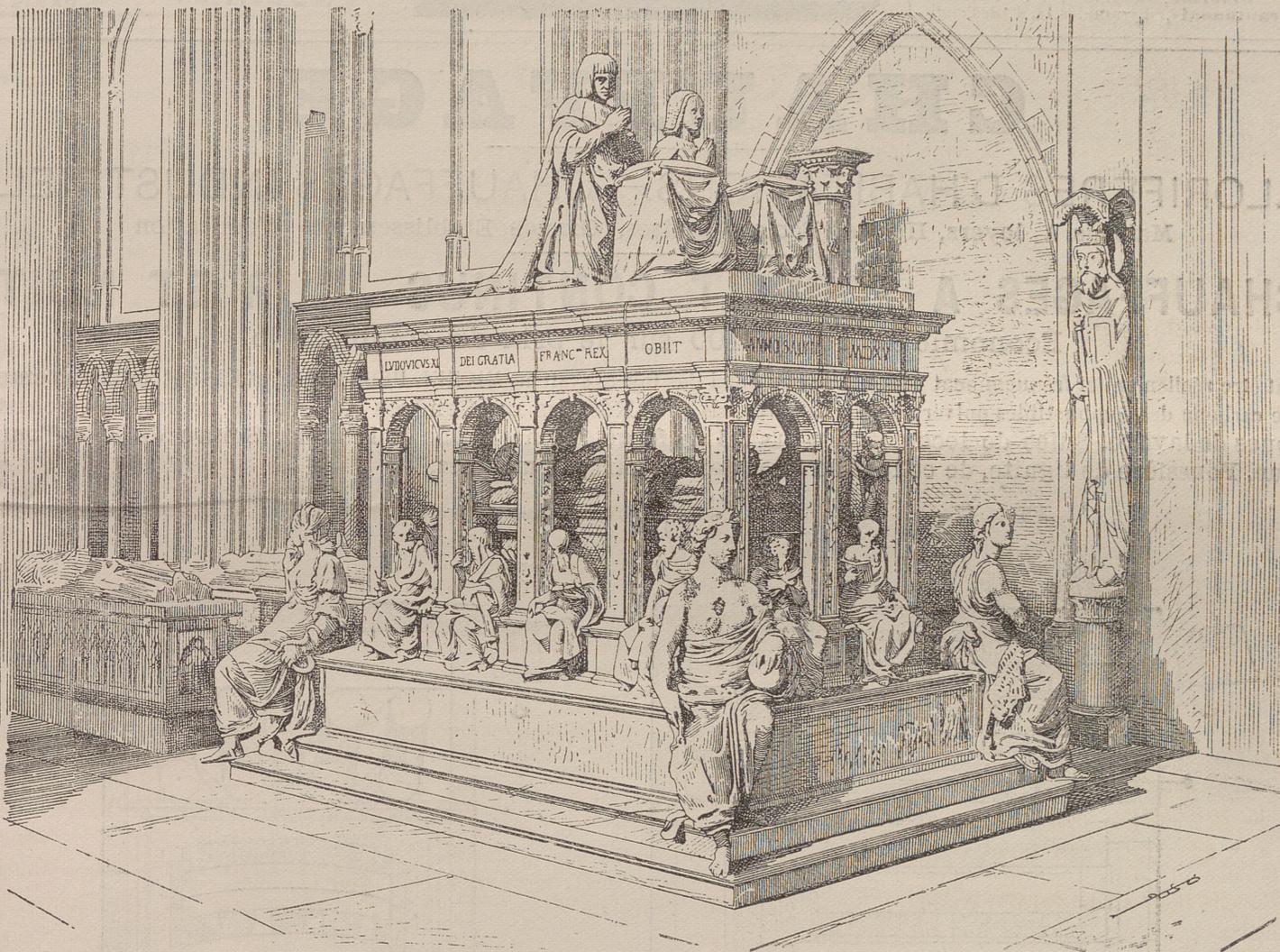
# ENCYCLOPÉDIE DE L'ARCHITECTURE ET DE LA CONSTRUCTION

Publiée sous la direction de M. P. PLANAT

Six forts volumes grand in-8°

Comprenant 600 planches hors texte et 4,000 dessins

Prix de l'ouvrage complet 300 fr. (Etranger 360 fr.)



Vol. I. — Tombeau de Louis XII à St-Denis.

Un tel ouvrage est en quelque sorte le livre par excellence qui devra figurer dans toute bibliothèque d'architecte. A lui seul il résume et condense un vaste ensemble de connaissances artistiques, techniques historiques et juridiques disséminées d'habitude dans de nombreuses publications, ou qui même n'ont jamais été mises sous les yeux du public.

Pour approcher autant que possible de la perfection dans une aussi vaste conception, nous nous sommes adressés à de nombreux collaborateurs, et nous avons demandé à chacun d'eux les études que nous désignaient ses recherches et ses travaux antérieurs.

Toutes les branches de l'architecture et de la construction sont représentées par des hommes d'une compétence indiscutable. On remarquera que pour les études de l'art dans les pays étrangers nous nous sommes adressés à des nationaux qui ont sous les yeux le thème même de leurs articles.

Quant à la forme adoptée pour présenter au lecteur ces multiples études, la voici résumée en deux mots: beaucoup de documents, sous forme très concise, d'un maniement commode et expéditif, accompagnés de très nombreux dessins, puisque le dessin est le document parlant par excellence et dispense de longues et inutiles descriptions.

La publication par fascicules permet à l'architecte de lire une livraison en attendant l'apparition de la suivante. Nous disons *lire*, car il ne s'agit pas ici d'un dictionnaire sec et aride, mais d'une Encyclopédie, où chaque article forme une étude d'ensemble, un chapitre complet.

## VENTES ET ADJUDICATIONS

**G<sup>de</sup> PROPRIÉTÉ** r. Croix-des-Petits-Champs, 38, sup. 4.000 m. à adjuger m. s. une ench. ch. des not. le mardi 21 janvier 1890. Rev. br. 79.700 fr. M. à pr. 800.000 fr. S'adr. à M<sup>e</sup> **Pitiaux**, not. F. Poissonnière, 2, dép. du cah. d'ench.

**ADJ** ON sur une ench. ch. des not. de Paris, le mardi 21 janv. 1890. **Maison** r. Brancion, 48. C. 1.294 m. Rev. 7.000 fr. M. à pr. 15.000 fr. **Maison**, impasse Dury, 14. C 124 m. Rev. 425 fr M. à pr. 2.000 fr. M<sup>e</sup> **Latapie de Gerval**, not. à Paris, r. Beuret, 30.

**ADJ** ON même sur une enchère, ch. des not. de Paris, le mardi 4 février 1890. **Terrain** d'angle à Paris-Passy, r. Dufrenoy, 25 et boulevard Flandrin. C. 603 m. 40 env. Loué ver. alement 3.000 fr. M. à pr. 85.000 fr. S'adresser à M<sup>e</sup> **Péan de St-Gilles**, notaire à Paris, rue de Choiseul, 2, dépositaire du cahier des charges.

### VILLE DE PARIS.

**Adj.** s. 1 ench. ch. des not. de Paris, le 4 fév. 1890  
**1° Terrain** à Paris, r. Croix-Nivert, sup. 385<sup>m</sup> 89. M. à pr. 15.435 fr. 60. **2° Terrain** retranché du **Bois de Vincennes**. Av. de Gravelle et r. Decorse. Sup. 756<sup>m</sup> 11. M. à. pr. 13.609 fr. 98. S'ad. à M<sup>es</sup> **Delorme**, rue Auber, 11, et **Mahot-Delaquerantonnais**, r. Pyramides, 14, d<sup>re</sup> de l'ench.

**HOTEL** avec jardin à Paris. r. Turgot, 11. C. 193<sup>m</sup> env. Rev. brut 5.500 f. M. à p. 60.000 f.  
**MAIS** on à Paris, r. Condorcet, 30 et Rochechouart, 46. C. 211<sup>m</sup> 23. Rev. br. 18.140 f. M. à p. 200.000 f. A adj<sup>er</sup> s. 1 ench. ch. des not. de Paris, 11 février 1890. S'ad. à M<sup>es</sup> **Augouard**, r. St-Antoine, 205 et **Mahot-Delaquerantonnais**, 14 r. Pyramides, dép. de l'ench.

**CARRELAGES ET PAVAGES CÉRAMIQUES**

DE

|                                         |                                           |
|-----------------------------------------|-------------------------------------------|
| A. DEFRANCE<br>ET C <sup>ie</sup>       | PONT<br>S <sup>ie</sup> MAXENCE<br>(OISE) |
| DEUX<br>MÉDAILLES<br>D'OR<br>ROUEN 1884 | DIPLÔME<br>D'HONNEUR<br>BEAUVAIS<br>1885  |

Agences | PARIS-16, rue de la Chapelle.  
 et Dépôts | TOURS 30, rue de Paris.

MÉDAILLE D'ARGENT EXP<sup>OS</sup> UNIV<sup>ERS</sup> 1889 — MÉDAILLE D'OR — LE HAVRE 1887

ROBINETS et Garde-Robes **PION & CHASTEL** ROBINET et Garde-Robes  
 3, RUE PORTEFOIN, PARIS.

**MANUFACTURES de CARRELAGES MOSAIQUES**  
**V<sup>ve</sup> Raynaud et C<sup>ie</sup>**  
 Usines { NARBONNE (Aude).  
 à vapeur { ALGER faubourg Bab-el-Oued

EXPOS UNIVERSELLE 1889. MÉDAILLE DE BRONZE  
 Carreaux riches et ordinaires, noirs et en couleurs. Imitations céramiques, carreaux pour décoration intérieure et extérieure. Envoi d'Album sur demande  
 SIÈGE SOCIAL: NARBONNE  
 Spécialité de carrelages pour trottoirs, cours, écuries, etc.

**MOSAIQUES**

Maison fondée en 1852

La première qui a introduit, en France, la Mosaïque décorative en émaux sur fond d'or, figures et ornements, pour le nouvel Opéra

DÉCORATION MURALE, VOUTES, PLAFONDS, FAÇADES, EGLISES, PALAIS, MUSÉES, THÉÂTRES.

**MOSAIQUE VÉNITIENNE ET ROMAINE**  
 en marbre pour pavements

MÉD D'OR ET DIP. D'HONNEUR à toutes les Expositions univ. Travaux du nouvel Opéra, Hôtel des Postes, Hôtel de Ville, le Louvre, Trocadéro, Beaux-Arts, etc.

**FACCHINA** \* maître mosaïste breveté  
 47, rue Cardinet, PARIS

# CHAUFFAGE

CALORIFÈRES D'HABITATIONS. — CHAUFFAGES INDUSTRIELS

Maisons à loyers, Hôtels, Écoles, Eglises, Grands Établissements d'éducation

## CHAUFFAGES A FORFAIT CONTINUS JOUR ET NUIT

Économie de 100 p. 100 sur le prix du combustible

Peut être réellement et fréquemment obtenue par l'emploi des foyers système MICHEL PERRET qui utilisent complètement tout le carbone des combustibles pulvérulents et pauvres tels que : Résidus ou Cendres des foyers ordinaires, Schistes et boues de lavage, Suies de locomotives, Fraïsil de forge, Tannée sèche et humide, Sciure de bois, Tourbe menue, Poussière de lignite, de coke, d'antracite, de charbons maigres.

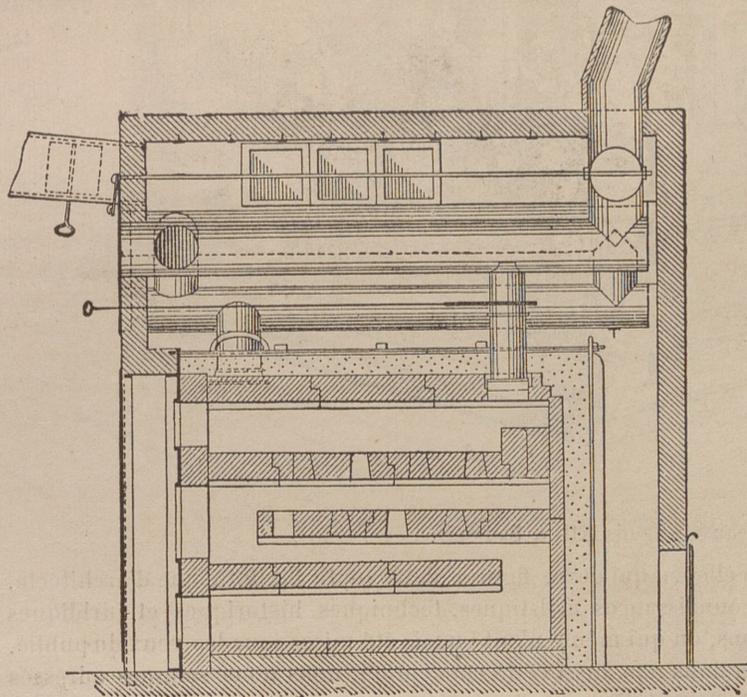


Fig. 1 - Coupe longitudinale

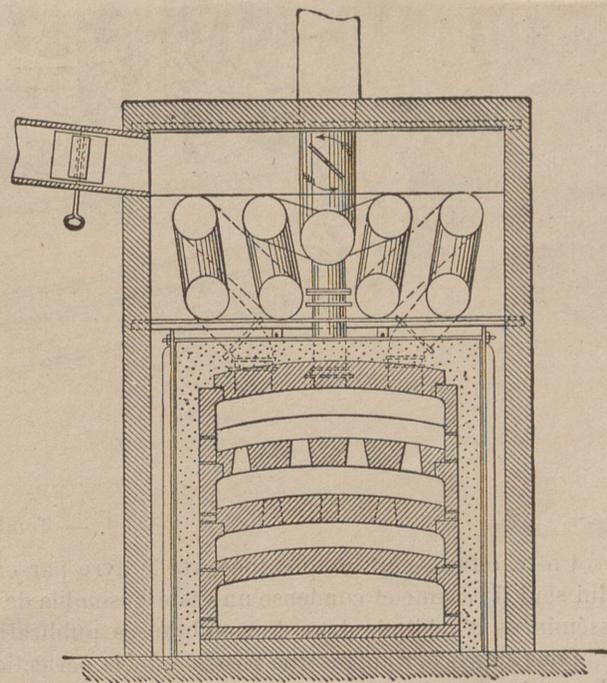


Fig. 2 Coupe transversale

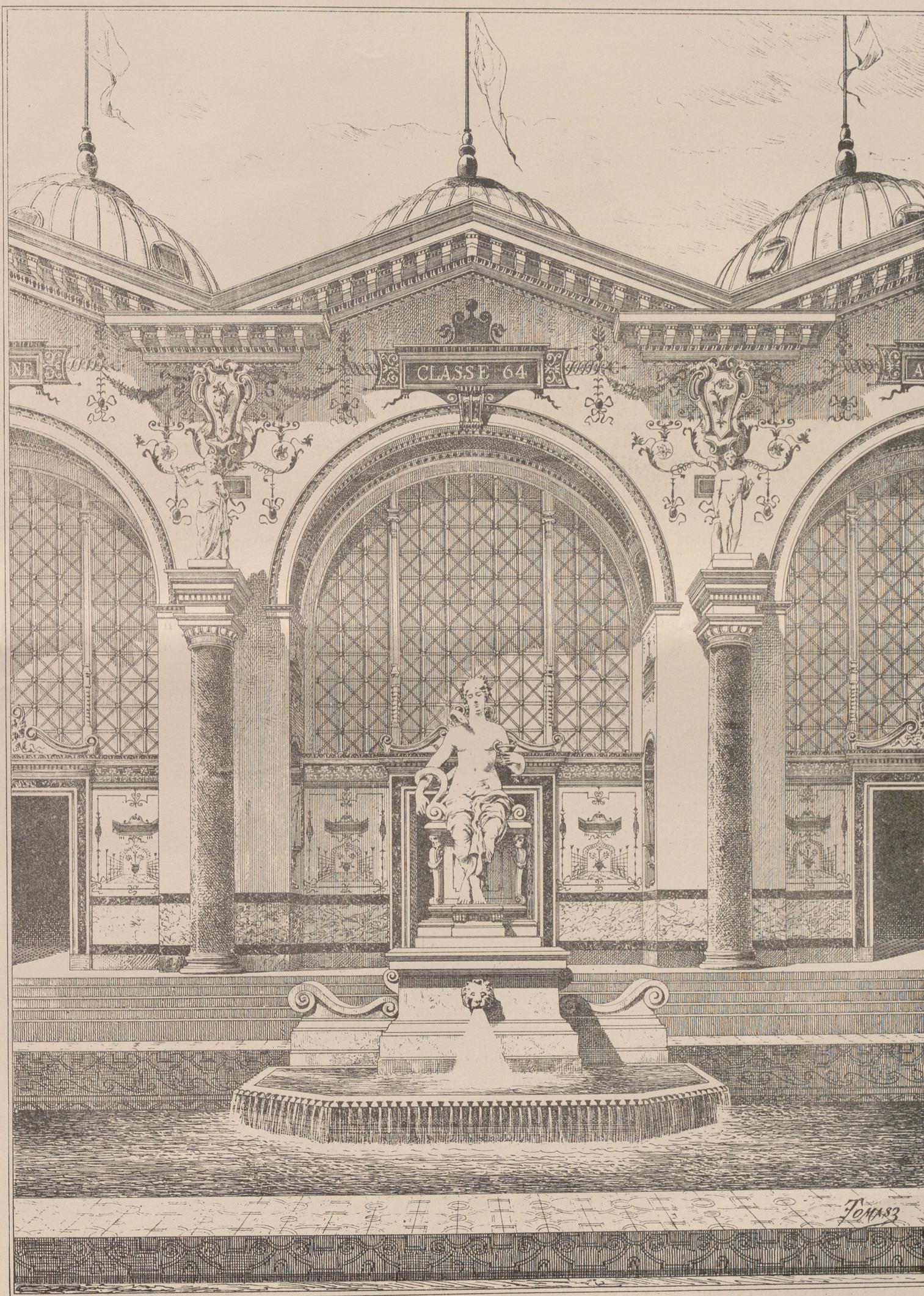
Brevet MICHEL PERRET; Paris, Expos. 1878. \* — Grand Prix, Paris 1878  
 Médaille d'Or, Bordeaux 1882, Diplôme d'honneur.

# MARIUS OLIVIER\*

INGÉNIEUR DES ARTS ET MANUFACTURES, CONCESSIONNAIRE

2, Rue Pierre-Charron. — Place d'Iéna. 7. — Paris

Envoi de prospectus. — Études et Renseignements gratuits.



EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889, PAVILLON DE L'HYGIENE

ARCHITECTE : M. GIRAULT

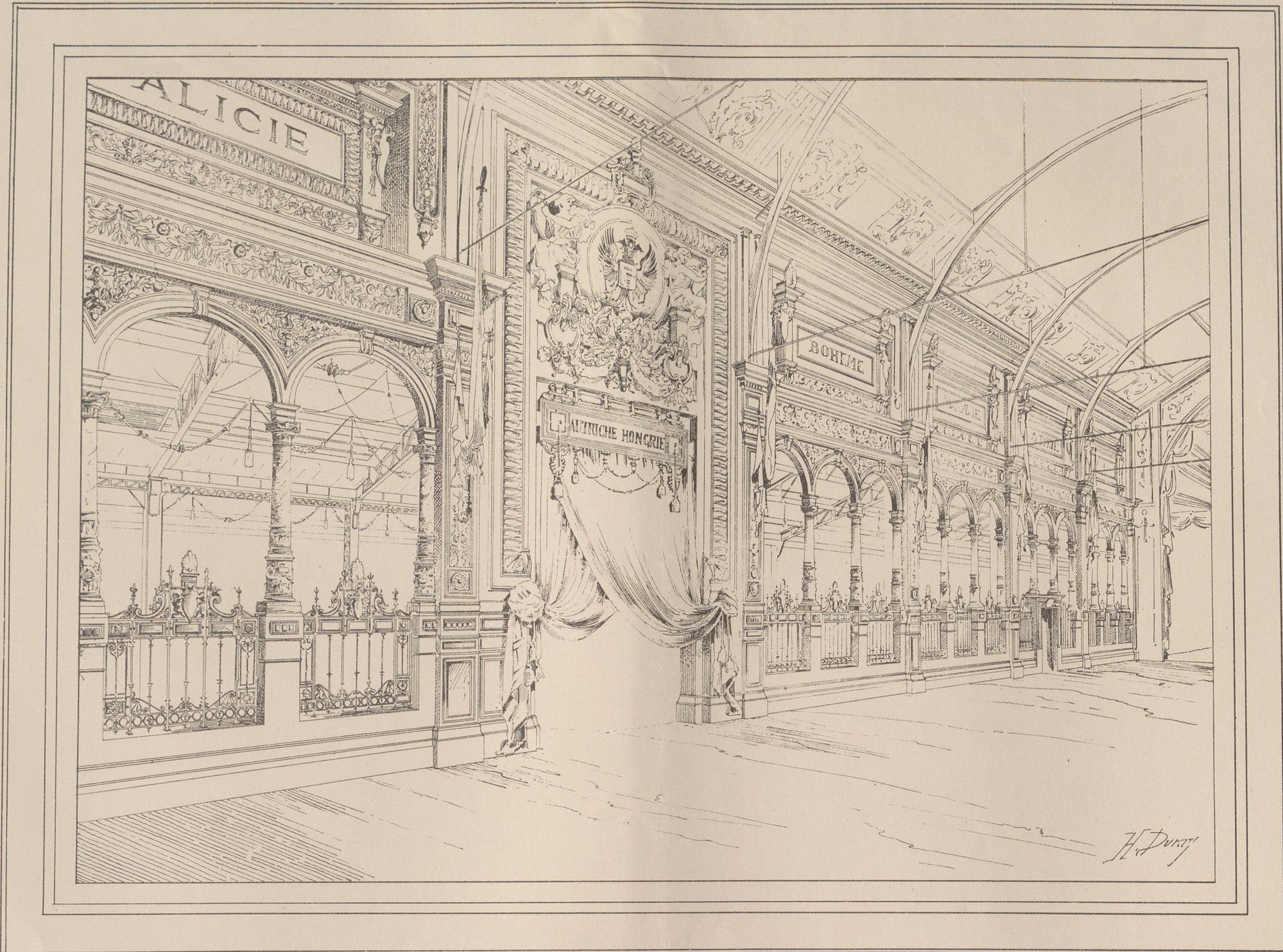
LA. COMMISSION ON MODERNIZATION



LA. COMMISSION ON MODERNIZATION

LA. COMMISSION ON MODERNIZATION

LA. COMMISSION ON MODERNIZATION



EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889 — FAÇADE DE LA SECTION AUSTRO-HONGROISE  
ARCHITECTE M H DURAY



# TOLES DIVERSES

CONDITIONS D'USAGE. — RÈGLEMENT A 4 MOIS OU COMPTANT AVEC 20/0 D'ESCOMPTE

Cours du 12 décembre 1889 au 16 janvier 1890

NOTA. — Le poids du mètre superficiel de tôle de 1 millimètre d'épaisseur est compté pour 8 kilos. AVIS IMPORTANT. — Les cours ci-dessous indiqués doivent être majorés de 1 fr. par 100 kilogr. pour toutes les fournitures au-dessous de 1,000 kilogr.

| CLASSIFICATION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |  | QUALITÉS ET PRIX PAR 100 KILOS |                                                                              |                                                                     |          |              |          |       |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|--------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|----------|--------------|----------|-------|
| Derniers changements le 15 janvier 1890.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |  | PUDDLÉES                       |                                                                              | Demi-                                                               | Fer fort | For fort     | Forgées  | Acier |
| TOLES DE CONSTRUCTION                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |  | ordi-                          | chau-                                                                        | fort                                                                | supé-    | rieur        | au bois  | doux  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |  | naires                         | dières                                                                       |                                                                     |          |              |          |       |
| Tôles de 3 = et au-dessus, d'un poids compris entre 48 et 300 kil. la feuille :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |  |                                |                                                                              |                                                                     |          |              |          |       |
| D'un longueur ne dépassant pas 5 mètres                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |  |                                |                                                                              |                                                                     |          |              |          |       |
| D'un largeur ne dépassant pas 1 <sup>m</sup> 200 pour l'épaisseur de 3 <sup>m</sup> /m.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |  |                                |                                                                              |                                                                     |          |              |          |       |
| — 1 <sup>m</sup> 300 — 4 <sup>m</sup> /m.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |  |                                |                                                                              |                                                                     |          |              |          |       |
| — 1 <sup>m</sup> 400 — 5 <sup>m</sup> /m.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |  |                                |                                                                              |                                                                     |          |              |          |       |
| — 1 <sup>m</sup> 500 — 6 <sup>m</sup> /m.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |  |                                |                                                                              |                                                                     |          |              |          |       |
| D'une surface ne dépassant pas 3 <sup>m</sup> pour l'épaisseur de 3 <sup>m</sup> /m.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |  |                                |                                                                              |                                                                     |          |              |          |       |
| — 3 <sup>m</sup> 500 — 4 <sup>m</sup> /m.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |  |                                |                                                                              |                                                                     |          |              |          |       |
| — 4 <sup>m</sup> 000 — 5 <sup>m</sup> /m.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |  |                                |                                                                              |                                                                     |          |              |          |       |
| — 5 <sup>m</sup> 000 — 6 <sup>m</sup> /m et au-dessus.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |  |                                |                                                                              |                                                                     |          |              |          |       |
| NOTA. — Les tôles de 3 millimètres et au-dessus qui sortiraient de ces dimensions sont traitées de gré à gré. — De même, les prix seront majorés ainsi qu'il suit, quant aux poids : De 401 à 500 kil., 2 fr. d'écart par 100 kil. au-dessus du prix de base; de 501 à 600 kil., 4 fr. d'écart. — Les tôles de poids supérieur à 600 kil. la feuille, de même que les tôles découpées sur profils déterminés sont traitées de gré à gré. — Les disques sont cotés à 5 fr. de plus par 100 k. |  |                                |                                                                              |                                                                     |          |              |          |       |
| Tôles de 2 à 2 3/4.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |  | 26                             | 28                                                                           | 31                                                                  | 34       | 37           | 43       | 29    |
| TOLES STRIÉES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |  | Puddledées ordinaires          | TOLES PUDDLÉES DÉROCHÉES                                                     |                                                                     |          | Les 100 k.   |          |       |
| Dimensions ordinaires, (de 1 <sup>m</sup> 50 à 2 <sup>m</sup> 50 de longueur sur 0 <sup>m</sup> 70 à 1 <sup>m</sup> 450 de largeur), modèles de la planche 28 de notre album.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |  | 21                             | De 1 <sup>m</sup> 650 sur 0 <sup>m</sup> 650 pesant 7 k. et plus la feuille. |                                                                     |          | 35           |          |       |
| Les autres dimensions sont traitées de gré à gré.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  |                                | De 1 <sup>m</sup> 650 pesant 4 et 4 k. 1/2                                   |                                                                     |          | 38           |          |       |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |  |                                | De 1 <sup>m</sup> 650 pesant 3 et 5 k.                                       |                                                                     |          | 41           |          |       |
| TOLES DU COMMERCE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  | Puddledées                     | Douce                                                                        |                                                                     |          |              |          |       |
| Feuilles de 2 mètres sur 0 <sup>m</sup> 80 de 20 <sup>k</sup> et plus.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |  |                                |                                                                              |                                                                     |          |              |          |       |
| — de 1 <sup>m</sup> 66 sur 0 <sup>m</sup> 66 de 25 <sup>k</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |  |                                |                                                                              |                                                                     |          |              |          |       |
| — de 1 <sup>m</sup> 66 sur 0 <sup>m</sup> 66 de 9 <sup>k</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |  |                                |                                                                              |                                                                     |          |              |          |       |
| — de 1 <sup>m</sup> 66 sur 0 <sup>m</sup> 80 de 13 <sup>k</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |  |                                |                                                                              |                                                                     |          |              |          |       |
| Feuilles de 2 mètres sur 0 <sup>m</sup> 80 de 16 à 19 <sup>k</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |  |                                |                                                                              |                                                                     |          |              |          |       |
| — de 1 <sup>m</sup> 66 sur 0 <sup>m</sup> 66 de 8 à 8 <sup>k</sup> 50.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |  |                                |                                                                              |                                                                     |          |              |          |       |
| — de 1 <sup>m</sup> 66 sur 0 <sup>m</sup> 80 de 10 <sup>k</sup> 50 à 12 <sup>k</sup> 50.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |  |                                |                                                                              |                                                                     |          |              |          |       |
| Feuilles de 2 mètres sur 0 <sup>m</sup> 80 de 12 <sup>k</sup> à 15 <sup>k</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |  |                                |                                                                              |                                                                     |          |              |          |       |
| — de 1 <sup>m</sup> 66 sur 0 <sup>m</sup> 66 de 5 <sup>k</sup> à 7 <sup>k</sup> 75.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |  |                                |                                                                              |                                                                     |          |              |          |       |
| — de 1 <sup>m</sup> 66 sur 0 <sup>m</sup> 80 de 6 <sup>k</sup> 50 à 10 <sup>k</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |  |                                |                                                                              |                                                                     |          |              |          |       |
| Feuilles de 2 mètres sur 0 <sup>m</sup> 80 de 9 <sup>k</sup> à 11 <sup>k</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |  |                                |                                                                              |                                                                     |          |              |          |       |
| — de 1 <sup>m</sup> 66 sur 1 <sup>m</sup> 66 de 4 <sup>k</sup> à 4 <sup>k</sup> 75.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |  |                                |                                                                              |                                                                     |          |              |          |       |
| — de 1 <sup>m</sup> 66 sur 0 <sup>m</sup> 80 de 5 <sup>k</sup> 50 à 6 <sup>k</sup> 1/4.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |  |                                |                                                                              |                                                                     |          |              |          |       |
| Feuilles de 2 mètres sur 0 <sup>m</sup> 80 de 7 <sup>k</sup> à 8 <sup>k</sup> 1/2.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |  |                                |                                                                              |                                                                     |          |              |          |       |
| — de 1 <sup>m</sup> 66 sur 1 <sup>m</sup> 66 de 9 <sup>k</sup> à 11 <sup>k</sup> 1/2.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |  |                                |                                                                              |                                                                     |          |              |          |       |
| — de 1 <sup>m</sup> 66 sur 0 <sup>m</sup> 66 de 3 <sup>k</sup> 50 à 3 <sup>k</sup> 75.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |  |                                |                                                                              |                                                                     |          |              |          |       |
| — de 1 <sup>m</sup> 66 sur 0 <sup>m</sup> 80 de 4 <sup>k</sup> 50 à 5 <sup>k</sup> 1/4.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |  |                                |                                                                              |                                                                     |          |              |          |       |
| TOLES PUDDLÉES A TUYAUX                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |  | Grises                         | Lisses                                                                       | TOLES DÉCAPÉES                                                      |          | Les 100 kil. |          |       |
| De 1 <sup>m</sup> 33 sur 0 <sup>m</sup> 325 pesant 1 <sup>k</sup> 40 la feuille.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  |                                |                                                                              | (Qualité supérieure)                                                |          |              |          |       |
| — 0 <sup>m</sup> 352 — 1 <sup>k</sup> 25                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |  |                                |                                                                              | De 1 <sup>m</sup> sur 0 <sup>m</sup> 65 pesant 4 kil. et plus.      |          | 44           |          |       |
| — 0 <sup>m</sup> 379 — 1 <sup>k</sup> 40                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |  | 36                             | 39                                                                           | De 1 <sup>m</sup> sur 0 <sup>m</sup> 65 pesant 2 kil. à 3 kil. 3/4. |          | 46           |          |       |
| — 0 <sup>m</sup> 406 — 1 <sup>k</sup> 55                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |  |                                |                                                                              |                                                                     |          |              |          |       |
| — 0 <sup>m</sup> 433 — 1 <sup>k</sup> 70                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |  |                                |                                                                              |                                                                     |          |              |          |       |
| — 0 <sup>m</sup> 460 — 1 <sup>k</sup> 85                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |  |                                |                                                                              |                                                                     |          |              |          |       |
| TOLES UNIES ZINGUÉES DE COMMERCE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  | Puddledées                     | Douce                                                                        | TOLES ONDULÉES                                                      |          | Noires       | Zinguées |       |
| Première classe.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  | 44                             | 46                                                                           | Petites ondes et moyennes :                                         |          | 40           | 63       |       |
| Deuxième classe.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |  | 47                             | 49                                                                           | De 4 à 5 dixièmes de millim. d'épaisseur.                           |          | 37           | 57       |       |
| Troisième classe.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  | 51                             | 53                                                                           | De 6 à 7 —                                                          |          | 35           | 53       |       |
| Quatrième classe.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  | 58                             | 60                                                                           | De 8 à 10 —                                                         |          | 33           | 51       |       |
| Cinquième classe.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  | 64                             | 66                                                                           | De 11 à 15 —                                                        |          | 38           | 52       |       |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |  |                                |                                                                              | Grande onde de 1 mill. 1/3 à 3 mill. d'ép.                          |          |              |          |       |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |  |                                |                                                                              | Les autres dimensions sont traitées de gré à gré                    |          |              |          |       |
| ARDOISES MÉTALLIQUES (galvanisées)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |  |                                |                                                                              |                                                                     |          | 101          |          |       |
| Ardoises métalliques et agrafes servant à les réunir.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |  |                                |                                                                              |                                                                     |          | 137          |          |       |
| Rivets et clous galvanisés, rondelles en plomb. (Pour pose des ardoises métalliques).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |  |                                |                                                                              |                                                                     |          |              |          |       |

Reproduction expressément interdite.

# MATIERES PREMIÈRES ET PRODUITS CHIMIQUES (Place de Paris)

Prix courant des marchandises EN GROS, révisés par des courtiers assermentés.

Cours du 8 octobre 1889 au 16 janvier 1890 (derniers changements à partir du 24 décembre 1889).

|                                                      |       |   |                                                            |       |   |       |
|------------------------------------------------------|-------|---|------------------------------------------------------------|-------|---|-------|
| Acétal de chaux à 70 d'acétate... les 100 kil.       | 19    | » | Huile de coton d'Amérique 1 <sup>re</sup> ... les 100 kil. | 83    | » | 92    |
| — d'alumine.....                                     | 45    | » | — 2 <sup>e</sup> .....                                     | 72    | » | 79    |
| — de plomb.....                                      | 68    | » | Huile de lin, disp. en tonne.....                          | 54    | » | 54    |
| — de soude, esc. 3 0/0.....                          | 31    | » | — en fûts.....                                             | 47    | » | 50    |
| Acétons 90°.....                                     | 3 50  | » | — disponible prochain.....                                 | 47    | » | 48    |
| Acide acétique des arts 40 0/0.....                  | 30    | » | Hyposulfite de soude.....                                  | 28    | » | »     |
| — chlorhydrique, 22.....                             | 7     | » | Kainit 23 0/0..... les 100 kil.                            | 8     | » | »     |
| — fluosilicique.....                                 | 55    | » | Magnésic de l'Eubée.....                                   | 65    | » | »     |
| — citrique, esc. 3 0/0..... le kil.                  | 4 10  | » | — calcinée.....                                            | 100   | » | »     |
| — nitrique, 36°, blanc rect..... les 100 kil.        | 30    | » | Mélasse indigène, de fabrique..... les 100 kil.            | 16    | » | 17    |
| — — 40°.....                                         | 38    | » | — de raffinerie.....                                       | 42    | » | »     |
| — chlorique.....                                     | 145   | » | Minium.....                                                | 18    | » | 50    |
| — oléique.....                                       | 66    | » | Naphtaline brute.....                                      | 8     | » | »     |
| — oxalique.....                                      | 85    | » | — brute essorée.....                                       | 12    | » | 15    |
| — phénorique cristallisé.....                        | 305   | » | — lavée à l'alcool.....                                    | 60    | » | »     |
| — phosphorique.....                                  | »     | » | — de potasse.....                                          | 60    | » | 51    |
| — salicilique.....                                   | »     | » | — de soude.....                                            | 21    | » | 50    |
| — stéarique.....                                     | 146   | » | Oléine de saponification.....                              | 50    | » | 60    |
| — sulfurique 66°.....                                | 10    | » | — de distillation.....                                     | 48    | » | 51    |
| — — 53°.....                                         | 6     | » | — de suint.....                                            | 45    | » | »     |
| — tannique.....                                      | 3 60  | » | Os, quille moy. saine, suivant qté                         | 20    | » | 32    |
| — tannique 1 <sup>re</sup> bl. esc. 3 0/0. le kil.   | 3 50  | » | — gras à brûler.....                                       | 7 50  | » | 9     |
| — de sang.....                                       | 4 75  | » | — dégraissé.....                                           | 8 50  | » | 9 50  |
| Albumine d'œuf.....                                  | 2     | » | Oxyde de zinc.....                                         | 350   | » | »     |
| — de sang.....                                       | 46 75 | » | Paraffine fusible 42/46.....                               | »     | » | »     |
| Alcool de vin.....                                   | »     | » | Phosphate de l'Auxois 60/65 0/0..... la tonne.             | 66    | » | »     |
| — méthylique 90°..... l'hectolitre.                  | 140   | » | — des Vosges 60/65 0/0.....                                | 66    | » | »     |
| Alizarine.....                                       | 9     | » | — de la Hte-Saône 60/65 0/0.....                           | 1 20  | » | »     |
| Alumine hydratée..... les 100 kil.                   | 13    | » | — Belge de Cipluy 60/65 0/0..... l'unité.                  | »     | » | »     |
| Alun.....                                            | 9     | » | — — 55/60 0/0.....                                         | »     | » | »     |
| Amiante.....                                         | 58    | » | — — 50/60 0/0.....                                         | »     | » | 85    |
| Amidons 1 <sup>re</sup> qual., pains de Paris.       | 47    | » | — Aruba en roches 75/80 0/0.....                           | 1 30  | » | »     |
| — — de Prov.....                                     | 40 50 | » | Phosphate précipité 35 à 40 0/0.....                       | »     | » | »     |
| — — mais.....                                        | 65    | » | Acide phosphorique total.....                              | »     | » | 45    |
| — — de blé en cristaux.....                          | 70    | » | Biphosphate..... 35 à 40 0/0.....                          | »     | » | »     |
| — — en poudre impalpable.....                        | 35    | » | Acide phosphorique soluble.....                            | »     | » | »     |
| Ammoniaque liquide bié 22°.....                      | 2 75  | » | Potasse d'Amérique..... les 100 kil.                       | 64    | » | »     |
| Aniline, huile.....                                  | »     | » | — raffinée pour savonneries                                | »     | » | »     |
| — couleur.....                                       | 35    | » | — 78/80 0/0 de carbonate..... l'unité                      | »     | » | »     |
| Arsenic blanc en poudre.....                         | 30    | » | — raffinée, 78/80 0/0.....                                 | »     | » | 50    |
| Baryte hydratée cristallisée.....                    | 70    | » | — de carbonate de potasse                                  | »     | » | »     |
| Benzine rectifiée.....                               | 90    | » | — 88/92 0/0.....                                           | »     | » | 52    |
| Bichromate de soude.....                             | 90    | » | Poudre d'os pour engrais..... les 100 kil.                 | 13 50 | » | »     |
| Borax raffiné.....                                   | 500   | » | — de phosphate réel.....                                   | 12    | » | »     |
| Bromure de potassium.....                            | 100   | » | Prussiate de potasse.....                                  | 195   | » | 205   |
| Carbonate d'ammoniaque.....                          | 38    | » | Pyrolygnitos de fer à 46°.....                             | 14    | » | 15    |
| — baryte.....                                        | 350   | » | — — 20°.....                                               | »     | » | »     |
| Céruse en pain.....                                  | 25    | » | — de plomb.....                                            | »     | » | »     |
| Chlorate de baryte.....                              | 11    | » | Saindoux à fabrique.....                                   | 90    | » | 92    |
| Chlorure de chaux.....                               | 25    | » | Silicaté de soude alcalin.....                             | 12    | » | 13    |
| — de baryum.....                                     | 41    | » | — — 48/50 b.....                                           | 18    | » | 20    |
| — de magnésium.....                                  | 25    | » | — — neutre, pur.....                                       | 20    | » | 22    |
| — de zinc.....                                       | 65    | » | — pour savonnerie.....                                     | 13    | » | 14    |
| Chlorhydrate d'ammoniaque gris.....                  | 113   | » | — de potasse pour peinture                                 | »     | » | »     |
| Bichromate de potasse.....                           | 9     | » | — 35 B.....                                                | 30    | » | 35    |
| Colles de veau fraîche.....                          | 8     | » | — — sirupeux pour                                          | »     | » | »     |
| — de mégisserie.....                                 | 5     | » | — pharmacie.....                                           | 35    | » | 40    |
| — de chevreton.....                                  | 9     | » | Soude caustique blanche 60 0/0.....                        | 23    | » | 23 50 |
| — de mouton.....                                     | 4     | » | — — cream.....                                             | 22    | » | 25 50 |
| — de tannerie, Paris.....                            | 6     | » | Stearine de saponification.....                            | 110   | » | 105   |
| — — de province.....                                 | 4 50  | » | — de distillation.....                                     | 102   | » | 95    |
| Corne torréfiée 13/15 0/0 d'azote.....               | 1 65  | » | Suifs disponibles.....                                     | 75    | » | 76    |
| Cuir..... 8/10 0/0.....                              | 1 35  | » | — en branches.....                                         | 56 25 | » | 57    |
| Cristaux de soude 33/35°.....                        | 8     | » | — d'os pur.....                                            | 53    | » | 54    |
| Dextrine blonde.....                                 | 57    | » | Suintine.....                                              | 27    | » | 28    |
| — blanche.....                                       | »     | » | Sang desséché 10/12 0/0 d'azote..... le kilog.             | 1 90  | » | »     |
| Essence de térébenthine.....                         | 102   | » | Sulfate d'alumine Rouen ou Paris, les 100 kil.             | 13    | » | »     |
| Extrait de châtaigner 30°.....                       | 20 50 | » | — d'ammoniaque.....                                        | 31 50 | » | 32    |
| Fécule, 1 <sup>re</sup> de l'Oise, disponible.....   | 29 25 | » | — de baryte (blanc fixe).....                              | 20    | » | 22    |
| — — à Paris, livr.....                               | 30    | » | — — ordinaire.....                                         | 7     | » | 6     |
| — 1 <sup>re</sup> Vosges, disp., Epinal.....         | 29    | » | — de cuivre.....                                           | 68    | » | 70    |
| Glucose, sirops 1 <sup>er</sup> blancs de crist..... | 44    | » | — mixte.....                                               | 42    | » | 45    |
| — massés, 40°.....                                   | 39 50 | » | — de fer.....                                              | 7     | » | »     |
| — liquide, 33°.....                                  | 34    | » | — de plomb.....                                            | »     | » | »     |
| Glycérine Clouls.....                                | »     | » | — de potasse 23 0/0 Kainite.....                           | 8     | » | »     |
| — blonde, 28°.....                                   | 95    | » | — de quinine..... le kil.                                  | 75    | » | 80    |
| — industrielle 28°.....                              | 115   | » | — de soude riche.....                                      | »     | » | 6 50  |
| — chimiquement 30°.....                              | »     | » | Sulfocyanure d'am. cristallisé pur                         | 2 50  | » | »     |
| Glicérocire et Glicérogomme.....                     | »     | » | — de potasse crist. pur                                    | 2 50  | » | »     |
| Goudron de bois.....                                 | »     | » | — de potassium en p.....                                   | 2 25  | » | »     |
| — de houille.....                                    | 7     | » | — de barym cr.....                                         | 2 10  | » | »     |
| Gutta-percha.....                                    | »     | » | Sulfure de carbone.....                                    | 38    | » | 40    |
| Huiles lourdes.....                                  | 12    | » | Superphosphate 9/10 0/0..... l'unité.                      | »     | » | 57    |
| Huiles de colza, 4 premiers 1886.....                | 77    | » | — — 10/12 et 12/14.....                                    | »     | » | 62    |
| — — dis. cote com.....                               | 75 50 | » | Superphosphate de chaux, 8/10..... kil.                    | »     | » | 60    |
| — — courant.....                                     | 50 25 | » | — — bon titre, 13/15.....                                  | »     | » | 57    |
| — — 2 derniers 1885.....                             | »     | » | Terre d'infusoires.....                                    | 19 05 | » | 31    |
| Huile de coton française 1 <sup>re</sup> .....       | 95    | » | Viande moule 6/8 d'azote.....                              | 1 80  | » | »     |
| — — 2 <sup>e</sup> .....                             | 80    | » | — — 8/10.....                                              | 1 90  | » | »     |

(Reproduction interdite.)

**TRAVAUX PARTICULIERS**

**Demandes en autorisation de bâtir.**

*Du 9 janvier 1890.*

5<sup>e</sup> arr. — Rue Monge, place Maubert et rue des Trois-Portes. — Prop., M. Aveline, place Vendôme, 13. — Arch., M. Pradeau, rue des Ecoles, 4 bis. — Construction (6 étages).  
— Rue des Ursulines, 5. — Prop., héritiers Capitan et Foucault. — Arch., M. Foucault, rue des Ursulines, 5. — Bâtiment (1 étage).

12<sup>e</sup> arr. — Passage Gatbois, 46. — Prop., M. Bauby, avenue Daumesnil, 68. — Arch., MM. Perrin et fils, boulevard Voltaire, 85. Construction (5 étages).

17<sup>e</sup> arr. — Rue de Tanger, 45. — Prop., Mme Jumeau. — Arch., M. Goblet, rue Lafayette, 194. — Atelier et bureau.

19<sup>e</sup> arr. — Rue Meynadier, 41 présumé. — Prop., M. Luquet, rue de la Villette, 82. — Arch., M. Mathieu Moreau, place Armand Carrel, 3. — Construction (6 étages).

20<sup>e</sup> arr. — Rue des Bois, 35. — Prop., M. Lemaire-Delpy, rue des Bois, 6. — Arch., M. Legrand, rue de la Cerisaie, 40. — Surélévation (1 étage).

*Du 10 janvier 1890*

5<sup>e</sup> arr. — Rue Mouffetard, 47. — Prop., M. Wilhem, boulevard Saint-Marcel, 23. — Construction (3 étages).

7<sup>e</sup> arr. — Avenue de Breteuil, 63 et place de Breteuil, 4. — Prop., M. Fournier, avenue de Messine, 3. — Arch., M. Fournier. — Construction (5 étages).

11<sup>e</sup> arr. — Rue de Lappe, 41. — Prop., M. Delrieu, rue Saint-Martin, 234. — Arch., M. Lecomte, rue Soufflot, 12. — Construction (4 étages).

— Boulevard de Ménilmontant, 133. — Prop., M. Leverd, boulevard de Ménilmontant, 144. — Arch., M. Marié, avenue Philippe-Auguste, 15. — Construction (5 étages).

17<sup>e</sup> arr. — Rue des Batignolles, 24. — Prop., M. Vidron. — Arch., M. Barbey, avenue de Villiers, 97. — Construction.

19<sup>e</sup> arr. — Rue Rue Rouvet, 44. — Prop., M. Annay, rue de l'Oureq, 79. — Arch., M. Marié, avenue Philippe-Auguste, 15. — Construction (5 étages).

*Du 11 janvier 1890.*

12<sup>e</sup> arr. — Place de la Nation (angle rue du Faubourg-Saint-Antoine et boulevard Diderot). — Prop., M. Boutier, avenue Daumesnil, 148. — Arch., M. Michel. — Construction (6 étages).

13<sup>e</sup> arr. — Rue Dunois, 28. — Prop., M. Robert, rue de Bercy, 147. — Construction (rez-de-chaussée et 4 étages).

17<sup>e</sup> arr. — Rue Poncelet, 40. — Prop., M. Gateau, rue Ducoudré, 30. — Arch., M. Goy, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, 3. — Construction (5 étages).

— Rue Dautencourt, 35 bis. — Prop., MM. Triolet et Franquet, rue Lamandé, 3. — Construction (rez-de-chaussée et 4 étages).

*Du 13 janvier 1890.*

8<sup>e</sup> arr. — Rue Pierre-Charron, 6 et rue Brignole, 3 présumé. — Prop., M. Dufour, boulevard Poissonnière, 13. — Arch., M. Coulomb, rue de Saint-Petersbourg, 4. — Construction (5 étages).

11<sup>e</sup> arr. — Rue Pierre-Dilery. — Prop., M. Delgrange, boulevard Voltaire, 160. — Arch., M. Delgrange. — Construction (5 étages).

14<sup>e</sup> arr. — Rue Maison-Dieu, 44, Prop., M. Brugel, avenue du Maine, 149. — Arch., M. Repeur, rue Thibaut, 9. — Construction (5 étages).

17<sup>e</sup> arr. — Rue Balagny, 49. — Prop., M. Chenevière, y demeurant. Arch., M. Hennequet. — Construction (6 étages).

— Boulevard des Batignolles, 48. — Prop., M. Puteaux, boulevard des Batignolles, 50. — Surélévation (2 étages).

19<sup>e</sup> arr. — Rue Manin, 143 présumé. — Prop., M. Bastouil, avenue de La Bourdonnais, 19. — Arch., M. Bastouil. — Construction (6 étages).

*Du 14 janvier 1890.*

11<sup>e</sup> arr. — Rue Pétion, 15, 17, 19 et 21. — Prop., M. Laubièrre, avenue de l'Opéra, 5. — Arch., M. Gridaine, rue du Faubourg-Poissonnière, 183 — 4 maisons.

— Avenue Parmentier (angle rue Fontaine-au-Roi). — Prop., M. Dupuis, à Luzarches (Seine-et-Oise). — Construction.

13<sup>e</sup> arr. — Rue des Tanneries, 15. — Prop., M. Charlier, y demeurant. — Arch., M. Quint. — Construction.  
— Rue des Cordelières, 15. — Prop., M. Choupe jeune. — Atelier.

18<sup>e</sup> arr. — Rue Damrémont (angle rue Championnet. — Prop., M. Laubièrre, avenue de l'Opéra, 5. — Arch., M. Richelieu. — 2 constructions.

*Du 15 janvier 1890.*

7<sup>e</sup> arr. — Rue Duroc, 24. — Prop., M. Fournier, avenue de Messine, 8. — Arch., M. Fournier. — Construction.

13<sup>e</sup> arr. — Rue Duméril, 44 et 46. — Prop., Mme Bourse. — Arch., M. Saunier, rue du Banquier, 4. — Construction légère.

18<sup>e</sup> arr. — Rue Marcadet, 106. — Prop., M. Porte, rue Lemercier, 89. — Arch., M. Sineau, rue Béranger, 12. — Construction provisoire.

**BULLETIN OFFICIEL DES ADJUDICATIONS  
DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE**

**RESULTATS**

Ont eu lieu les adjudications ci-après :  
Pour les détails se reporter aux numéros d'ordre.  
AVIS. — Le Monsieur général portant la date du samedi est, à cause de son tirage élevé, composé le jeudi et expédié dès le vendredi matin de chaque semaine; il ne peut donc indiquer les résultats des adjudications qui ont lieu le samedi, ni publier les documents qui lui sont transmis le jeudi soir.

89. — Le samedi 11 janvier 1890. — Adjudication à forfait en trois lots des travaux de : 1<sup>o</sup> Terrasse et Maçonnerie; — 2<sup>o</sup> Menuiserie et Parquetage; — 3<sup>o</sup> Serrurerie, à exécuter pour la construction de nouveaux bâtiments de conservation au cimetière du Sud (XIV<sup>e</sup> arrondissement). Travaux classés dans la 2<sup>e</sup> cat gorie (grands travaux d'architecture).

Terrasse et maçonnerie. — 90,200.  
M. A. Jacob, II, avenue de Saxe, adj. à 59,545.  
Menuiserie et parquetage. — 17,800.  
M. Gineste, 4, faubourg Montmartre, adj. à 12,400.  
Serrurerie. — 25,800.

M. Collet, 24, rue Labrouste, adj. à 16,530.  
90. — Le samedi 11 janvier 1890. — Adjudication en un lot de l'entreprise de la fourniture des Lames de raclettes et des tuyaux en caoutchouc munis de leurs raccords à l'usage des cantonniers du service de la voie publique et des promenades de la Ville de Paris, du 1<sup>er</sup> janvier 1890 au 31 décembre 1892.

Montant : 30,000.  
M. Torilhon, 23, rue d'Enghien, adj. à 29 de rabais.  
91. — Le samedi 11 janvier 1890. — Adjudication en un lot des fournitures et réparations pour l'entretien des appareils d'arrosage à la lance, à l'usage des cantonniers du service de la voie publique et des promenades de Paris, du 1<sup>er</sup> janvier 1890 au 31 décembre 1892.

Montant : 435,000.  
M. Emonin, adj. à 49,25 de rabais.  
92. — Le samedi 11 janvier 1890. — Adjudication en deux lots de l'entreprise des fauchages à exécuter dans les parcs, squares, jardins publics, cimetières, etc., entretenus par le service de la voie publique et des promenades de la Ville de Paris, du 1<sup>er</sup> janvier 1890 au 31 décembre 1892.

Montant : 30,000.  
Premier lot.  
M. Et. Allegray, adj. à 40 de rabais.  
Deuxième lot.

M. Et. Allegray, adj. à 10 de rabais.  
93. — Le samedi 11 janvier 1890. — Adjudication en dix-neuf lots des fournitures de quincaillerie, épicerie, pots à fleurs et tuyaux de drainage, et des fournitures de réparations de charonnage et taillanderie nécessaires au service de la voie publique et des promenades de la Ville de Paris, du 1<sup>er</sup> janvier 1890 au 31 décembre 1892.

Pots à fleurs et tuyaux de drainage.  
Premier lot. — 9,000.  
M. P. Neveu, adj. à 17 de rabais.

Quincaillerie.  
Deuxième lot. — 24,000.  
MM. Franck frères, 6, avenue de Versailles, adj. à 23 de rabais.

**FERS**

Livrables dans Paris. — à 4 mois ou 2 0/0 d'escompte.

Cours du 4 décembre 1889 au 16 janvier 1890 (Divers changem.)

à partir du 16 janvier 1890.

**LES 100 KILOS**

VIS IMPORTANT. — Les cours ci-dessous indiqués doivent être augmentés de 1 fr. par 100 kilogr pour toutes les fournitures inférieures à 1,000 kilogr.

| FERS MARCHANDS<br>exempt de droit d'octroi.<br>A partir du 15 janv. 1890 |                                  | AU BOIS | MIXTE | AU COKE                                                                                                                                                                           | GROS RONDS   |      |
|--------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|---------|-------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|------|
| 1 <sup>re</sup> classe                                                   | 26' »                            | 23' »   | 21' » | De 111 à 135                                                                                                                                                                      | jusqu'à 6.00 | 25 » |
| 2 <sup>e</sup> —                                                         | 27 »                             | 24 »    | 22 »  | De 137 à 150                                                                                                                                                                      | — 5.00       | 27 » |
| 3 <sup>e</sup> —                                                         | 28 »                             | 25 »    | 23 »  | De 152 à 165                                                                                                                                                                      | — 5.00       | 9 »  |
| 4 <sup>e</sup> —                                                         | 28 »                             | 26 »    | 24 »  | De » »                                                                                                                                                                            | — 0.00       | » »  |
| Machine recuite pour barrage<br>HORS CLASSE                              |                                  |         |       | De » »                                                                                                                                                                            | — 0.00       | » »  |
| (1) APLATIS                                                              |                                  |         |       | FERS SPÉCIAUX                                                                                                                                                                     |              |      |
| 1 <sup>re</sup> classe                                                   | de 36 à 81 × 45                  | et plus | » »   | A partir du 15 janvier 1890                                                                                                                                                       |              |      |
| —                                                                        | de 30 à 39 × 35                  | » »     | 24 »  | Non compris 3 fr. 60 de droit d'octroi.                                                                                                                                           |              |      |
| 2 <sup>e</sup> classe                                                    | de 32 à 81 × 35                  | » »     | » »   | FERS A T A PLANCHERS                                                                                                                                                              |              |      |
| —                                                                        | de 40 à 61 × 30                  | » »     | 25 »  | AILES ORDENAIRES                                                                                                                                                                  |              |      |
| FEUILLARDS & RUBANS                                                      |                                  |         |       | 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> séries { de 80 à 160 . . . . . 21 »                                                                                                             |              |      |
| 1 <sup>re</sup> classe                                                   | de 116 à 135 sur 4 1/2 et plus.  |         |       | 3 <sup>e</sup> — { de 180 à 220 . . . . . 21 50                                                                                                                                   |              |      |
| —                                                                        | de 82 à 115 » 3 1/2 »            |         |       | 260 . . . . . 22 »                                                                                                                                                                |              |      |
| —                                                                        | de 62 à 81 » 2 1/2 »             |         | 24 »  | FERS T LARGES AILES                                                                                                                                                               |              |      |
| —                                                                        | de 20 à 61 » 2 »                 |         | »     | 1 <sup>re</sup> série 7 <sup>m</sup> { De 100 à 160 sur 60 à 84 = /m . . .                                                                                                        |              |      |
| —                                                                        | de 14 à 19 » 3 »                 |         | »     | De 180 sur 70 à 78 = /m . . .                                                                                                                                                     |              |      |
| 3 <sup>e</sup> classe                                                    | de 136 à 160 » 4 1/2 »           |         | »     | De 120 = /m ailes inégales . . .                                                                                                                                                  |              |      |
| —                                                                        | de 116 à 135 » 3 1/2 »           |         | 25 »  | De 80, 170, 175, 180 et 220.<br>sur 55 à 105 = /m . . . . .                                                                                                                       |              |      |
| —                                                                        | de 82 à 115 » 2 1/2 »            |         | »     | 2 <sup>e</sup> série 7 <sup>m</sup> { De 166 et 172 dissymétriques . . .                                                                                                          |              |      |
| —                                                                        | de 20 à 81 » 1 1/2 »             |         | »     | De 200 sur 110 à 117 = /m . . .                                                                                                                                                   |              |      |
| —                                                                        | de 14 à 19 » 2 »                 |         | »     | ( De 160 sur 120 = /m . . . . .                                                                                                                                                   |              |      |
| 3 <sup>e</sup> classe                                                    | de 82 à 115 » 1 1/2 »            |         | »     | De 160 sur 125 = 128 = /m . . .                                                                                                                                                   |              |      |
| —                                                                        | de 20 à 54 » 1 »                 |         | »     | De 260 sur 117 à 122 = /m . . .                                                                                                                                                   |              |      |
| —                                                                        | de 14 à 19 » 1 1/2 »             |         | 26 »  | De 235 sur 95 à 100 = /m . . .                                                                                                                                                    |              |      |
| —                                                                        | de 116 à 135 » 2 1/2 »           |         | »     | De 248 sur 127 et 131 = /m . . .                                                                                                                                                  |              |      |
| —                                                                        | de 136 à 160 » 3 1/2 »           |         | »     | De 350 dissymétriques sur 115 à 121 = /m . . .                                                                                                                                    |              |      |
| —                                                                        | de 170 à 200 » 4 1/3 »           |         | »     | 4 <sup>e</sup> série 6 <sup>m</sup> { De 300 sur 130 à 134 = /m . . .                                                                                                             |              |      |
| 4 <sup>e</sup> classe                                                    | de 136 à 160 » 2 1/2 »           |         | »     | 5 <sup>e</sup> série 6 <sup>m</sup> { De 350 sur 150 à 152 . . .                                                                                                                  |              |      |
| —                                                                        | de 170 à 200 » 3 »               |         | 27 »  | Fers à barreaux, rails, cor-                                                                                                                                                      |              |      |
| —                                                                        | de 220 à 250 » 5 »               |         | »     | nières égales et inégales,                                                                                                                                                        |              |      |
| 5 <sup>e</sup> classe                                                    | de 220 à 250 » 3 1/2 »           |         | 30 »  | à T simple, cornières dou-                                                                                                                                                        |              |      |
| —                                                                        | de 14 à 19 » 1 »                 |         | »     | bles, à vitrage et à vasistas,                                                                                                                                                    |              |      |
| LARGES PLATS                                                             |                                  |         |       | à main courante, hexagones,                                                                                                                                                       |              |      |
| 1 <sup>re</sup> classe                                                   | de 170 à 300 sur 11 et plus. . . |         | 23 »  | etc., etc.                                                                                                                                                                        |              |      |
| 2 <sup>e</sup> classe                                                    | de 170 à 300 » 8 à 10 1/2 . . .  |         | »     | 1 <sup>re</sup> classe. 21 »                                                                                                                                                      |              |      |
| —                                                                        | de 301 à 400 » 11 et plus. . .   |         | »     | 2 <sup>e</sup> — . . . 22 »                                                                                                                                                       |              |      |
| 3 <sup>e</sup> classe                                                    | de 170 à 300 » 9 à 7 1/2 . . .   |         | 23 50 | 3 <sup>e</sup> — . . . 23 »                                                                                                                                                       |              |      |
| —                                                                        | de 301 à 400 » 9 à 10 1/2 . . .  |         | »     | 4 <sup>e</sup> — . . . 24 »                                                                                                                                                       |              |      |
| —                                                                        | de 401 à 500 » 10 et plus. . .   |         | »     | 5 <sup>e</sup> — . . . 25 »                                                                                                                                                       |              |      |
| 4 <sup>e</sup> classe                                                    | de 301 à 400 » 7 à 8 1/2 . . .   |         | 24 »  | 6 <sup>e</sup> — . . . 26 »                                                                                                                                                       |              |      |
| —                                                                        | de 401 à 500 » 7 à 9 1/2 . . .   |         | »     | 7 <sup>e</sup> — . . . 27 »                                                                                                                                                       |              |      |
| (1) Toutes les mesures sont exprimées en m/m.                            |                                  |         |       | NOTA. — Les fers larges plats et spéciaux<br>ci-dessus subissent une augmentation de 1 fr.<br>aux 100 kilogr. par mètre et fraction de mètre<br>au-dessus des longueurs normales. |              |      |
|                                                                          |                                  |         |       | FERS ZORÈS                                                                                                                                                                        |              |      |
|                                                                          |                                  |         |       | Fer zorès toute classe jusqu'à 1.00 . . . 32 »                                                                                                                                    |              |      |

Reproduction expressément interdite

PRIX COURANT LÉGAL DES MARCHANDISES EN GROS

SUR LA PLACE DE PARIS

Cote officielle rédigée par les Courtiers de Marchandises, assermentés au Tribunal de Commerce de la Seine.

Cours du 4 au 11 janvier 1890

Table with multiple columns: SUCRES (Blancs, Roux, Acquités), HUILES (Colza, Lin), ESPRITS FINS, FARINES, SUIFS, MÉTAUX, and STATISTIQUE MUNICIPALE. Includes daily price listings and municipal statistics for the week of January 6-11, 1890.

Adjudications immobilières et commerciales. Troisième lot, 24,000. M. Tourneur, 20, rue Réaumur, adj. à 27,60 de rabais. Charronnage. Quatrième lot, 21,000. M. Lebas, 118, rue Lauriston, adj. à 25 de rabais. Cinquième lot, 15,000. M. Lebas, adj. à 25 de rabais. Sixième lot, 12,000. M. Lebas, adj. à 25 de rabais. Septième lot, 13,500. M. Lebas, adj. à 25 de rabais. Taillanderie. Huitième lot, 27,000. M. Caillièrre, 8, rue Montenothe, adj. à 59 de rabais. Neuvième lot, 15,000. Mme Vve Renard, 69, boulevard de Vaugirard, adj. à 32 de rabais. Dixième lot, 22,500. M. Bocuze, 19 bis, rue Legendre, adj. à 31,80 de rabais. Onzième lot, 16,500. M. Caillièrre, adj. à 51 de rabais. Epicerie. Douzième lot, 12,000. M. Rabier, 27, rue Mazarine, adj. à 34,80 de rabais. Treizième lot, 9,000. M. Rabier, adj. à 39,30 de rabais. Quatorzième lot, 15,000. M. Rabier, adj. à 34,80 de rabais. Quinzième lot, 15,000. M. Rabier, adj. à 39,30 de rabais. Seizième lot, 18,000. M. Tournel, 18, avenue d'Italie, adj. à 40 de rabais. Dix-septième lot, 4,000. M. Rabier, adj. à 34,80 de rabais. Dix-huitième lot, 15,000. M. Rabier, adj. à 34,80 de rabais. Dix-neuvième lot, 15,000. M. Rabier, adj. à 34,80 de rabais.

94. - Le samedi 11 janvier 1890. - Adjudication en un lot de l'entreprise de l'entretien à forfait des tonneaux d'arrosement des services de la voie publique et des promenades de Paris, du 1er janvier 1890 au 31 décembre 1892. Montant, 150,000. M. Sohy, 12 d'augmentation. Non adjugé.

95. - Le samedi 11 janvier 1890. - Adjudication en un lot de la fourniture des balais de bœuf à l'usage des cantonniers du service de la voie publique et des promenades de Paris, du 1er janvier 1890 au 31 décembre 1892. Montant : 135,000. M. Brisset, adj. à 32,60 de rabais.

96. - Le samedi 11 janvier 1890 - Adjudication en un lot de l'entreprise des fournitures de fontes et bancs nécessaires au service de la voie publique et des promenades de Paris du 1er janvier 1890 au 31 décembre 1892. Montant : 45,000. M. Grillot, 20 d'augmentation. Non adjugé.

1. - Le samedi 11 janvier 1890. - Adjudication en un lot de la charpente en fer à exécuter au dépôt du Tramway funiculaire de Belleville et d'un bâtiment annexe. Le préfet de la Seine, Montant : 11,503.13. M. Bernard, 35, rue des Ecuries-d'Artois, adj. prix du devis.

Mairie du Pré-Saint-Gervais. - 7 janvier. Mise en état de viabilité de la rue des Crochets. Montant : 28,374.37. M. Bretonnet, 16, rue des Ardennes, adj. à 11,10 de rabais.

ADJUDICATIONS NOUVELLES

Pour les détails se reporter aux numéros d'ordre et consulter la partie non officielle.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE

Tribunal de commerce.

Samedi 25 janvier. Adjudication, en deux lots, des travaux de maçonnerie et de serrurerie à exécuter pour l'établissement d'une grille de clôture aux entrepôts de Bercy (12e arrondissement). - Travaux classés dans la deuxième catégorie (grands travaux d'architecture).

1er lot, Maçonnerie, 51,660. - Frais approximatifs, 1,200. 2e lot, Serrurerie, 82,740. - Frais approximatifs, 1,600. Renseignements à l'Hôtel-de-Ville (1er bureau de la division d'architecture).

Tribunal de commerce. Samedi 25 janvier. Adjudication, en un lot, au plus offrant et sur soumissions cachetées, des matériaux à provenir de la démolition des immeubles nécessaires à l'ouverture de la rue de Vouille, entre la rue Lecourbe et le quai de Javel. Les immeubles à démolir portent les nos 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 13 bis, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 28, 29 ter, 30, 31, 32, 33, 35, 37, 46, 47 et 48 du plan.

L'adjudication sera prononcée au profit du plus offrant, si l'offre dépasse un minimum fixé par l'administration et déposé, sous pli cacheté, sur le bureau du Conseil. Renseignements à l'Hôtel-de-Ville, direction des travaux de Paris (2e bureau, service des démolitions).

Tribunal de commerce. Samedi 25 janvier. Adjudication au rabais, en un lot, des travaux de terrassements et moçonneries à exécuter sur le canal Saint-Martin pour la reconstruction du bassin des Récollets (deuxième bief). Lesdits travaux évalués à la somme de 610,328 fr. 50 c. Le cautionnement est fixé à la somme de 7,000 francs et sera versé en titres de rentes sur l'Etat ou en obligations de la Ville de Paris, au porteur.

Les frais d'adjudication sont évalués, approximativement, à la somme de 8,900 francs. Renseignements à l'Hôtel-de-Ville (direction des travaux, 1re division, 2e bureau, eaux, canaux et assainissement).

FAILLITES

7 janvier. - Travert, Auguste, brocanteur, à Levallois-Perret, 60, rue Vallier (6798). - Deboire et Poillot, fabrique de jerseys, 59, rue Turbigo (6799). - Simon, marchand de vins, 64, rue du Mont-Cenis (6800). - Grosbois, marchand de bois et charbons, à Bagnolet, 3, rue du Ruisseau (6804). - Guilbaud, entrepreneur de chalets en bois, à Suresnes, rue du Cèdre, 7 (6802). - Coste, nourrisseur, à Montreuil, rue des Ecoles, 50 (6803). - Girard, teinturier, 8, rue d'Orléans-Saint-Honoré (6804). - Simon, banquier, 44, rue Tailbout (6806). - Mazoyer, entrepreneur de peinture et vitrerie, 38, rue d'Aubervilliers, actuellement rue Bréda, 13 (6807). - Société Petits Bouillons, rue de Phalsbourg, 12, puis à Neuilly-sur-Seine, avenue du Roule, 33 (6808). - Pitot, boulanger, 239, rue de Charenton (6809). - Huet, marchand de conserves alimentaires, 13, rue Saint-Maur (6810). - Fague, marchand de vins, 16, rue des Haies (6811). - Laurier fils aîné et Cie, droguistes pour distillateurs, liquoristes, confiseurs et parfumeurs, 6, rue des Ecoffes (6812). - Decroix, Charles, marchand de produits chimiques, à Montreuil-sous-Bois, 4, rue Louis-Deloupe (6813). - Lévy frères, marchands de nouveautés, 33, rue de Meaux (6814). - Joulin, boulanger, à Vincennes, 16, rue de la Prévoyance (6815).

8 janvier. - Magnier, pulvériseur, à Clichy-la-Garenne, rue Huntziger, 4 (6815). - Vichard, marchand de lingerie et broderie, 186, rue de Rivoli (6816). 9 janvier. - Dame Scherpereel, fabricante de chaussures, 51, rue Dareau (6817). - Dame Eyssautier, mercière, 34, rue d'Angoulême (6818).

10 janvier. - Malley, Eugène, marchand de chaussures, 54, rue du Four (6819). - Verdier, fabricant de gilets d'ecoliers, rue Beaumont, 40 (6820). - Pigeon, tailleur et marchand de confections, 120 et 126, rue d'Allemagne (6824). - Delsol, négociant en peaux, 18 bis, rue Tiquetonne (6822). - Barre, marchand de vins-restaurateur, rue de Strasbourg, 19 et boulevard Magenta, 84 (6823). - Veuve Boudin, café-hôtel, à Alfort, Grande rue, 36 (6824). - Grimal et Cie, marchands de bois et charbons, fabricants de lampes et allumeurs électriques, 9, rue Pache (6825). - Fossey, négociant en charbons, 16, rue Anthony (6826).

11 janvier. - Defay, fabricant de jerseys, 38, rue Croix-des-Petits-Champs (6827). - Dibaud, fabricant de fleurs artificielles, 12, rue d'Aboukir (6828). - P. Lévy et Cie, commerce de soldes, rue du Chaume, 2 (6829).

13 janvier. - Demoiselle Labryère, marchande de modes au marché du Temple, n° 1929, demeurant, 3, rue de Malte (6830).